

prévoyance:ne

**RAPPORT
DE GESTION
2016**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITÉ	3
INTRODUCTION	3
1. <i>En bref</i>	3
2. <i>Chiffres clés</i>	5
ACTIVITÉS	6
3. <i>Principes généraux et stratégie</i>	6
4. <i>Assurance</i>	12
5. <i>Placements</i>	20
6. <i>gérance.ne</i>	25
GOVERNANCE	27
7. <i>Structure organisationnelle</i>	27
8. <i>Organes</i>	29
OBJECTIFS ET CONCLUSION	33
9. <i>Objectifs et projets en 2017 - 2018</i>	33
10. <i>Conclusion</i>	34
COMPTES ANNUELS	35
BILAN	35
COMPTE D'EXPLOITATION	36
ANNEXE	38
1. <i>Bases et organisation</i>	38
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes</i>	42
3. <i>Nature de l'application du but</i>	44
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes</i>	46
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture</i>	47
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i>	51
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>	66
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>	71
9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i>	71
10. <i>Evènements postérieurs à la date du bilan</i>	72
11. <i>Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle</i>	73
12. <i>Rapport de révision</i>	74
TABLE DES MATIÈRES	77



RAPPORT D'ACTIVITÉ

INTRODUCTION

Le rapport de gestion est composé du rapport d'activité, des comptes annuels et de leur annexe.

Le rapport de révision 2016 et l'attestation de l'expert se trouvent à la fin de ce document.

1. EN BREF

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (ci-après : la Caisse ou prevoyance.ne) présentent le rapport de gestion concernant l'année 2016, ainsi que les comptes arrêtés au 31.12.2016/01.01.2017. Les éléments suivants ont constitué les principales caractéristiques pour l'année sous revue.

La performance brute de prevoyance.ne est de 4.01% pour 2016. Ce résultat est réjouissant compte tenu de la volatilité des marchés, marqués notamment par le Brexit et les élections américaines.

Les principaux contributeurs à la performance 2016 de la Caisse sont les actions internationales, l'immobilier (direct et indirect), ainsi que les obligations d'entreprises en monnaies étrangères. Seules les liquidités et les actions suisses présentent une performance négative.

La fortune de la Caisse au 31.12.2016 s'élève à 3.791 milliards (3.643 milliards au 31.12.2015). A fin 2016, la réserve de fluctuation de valeur se monte à 494 millions, alors qu'elle a été constituée à 270 millions au 01.01.2014 par l'apport des employeurs.

Cette réserve de fluctuation de valeur est nécessaire au vu des perspectives et de la volatilité des rendements futurs. Selon les spécialistes de la finance, il faudra s'attendre à des performances moins élevées ces prochaines années.

Au 01.01.2017, le degré de couverture de la Caisse (selon art. 44 OPP2) est de 64.2%, contre 63.1% un an auparavant. Le taux de couverture satisfait quant à lui au plan de recapitalisation pour atteindre 55.8% à la même date. Ainsi, depuis 2014, la Caisse suit parfaitement son plan de recapitalisation.

Par ailleurs, la Caisse dispose de la provision nécessaire pour couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25% pour les bénéficiaires de rentes.

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'administration a entrepris les travaux nécessaires à l'adaptation du plan de prévoyance prenant en compte l'impact de la baisse attendue des espérances de rendement. L'origine des travaux se situe au 15.01.2015, avec la décision de la Banque nationale suisse (BNS) de baisser ses taux directeurs en territoire négatif. En juin 2016, le Conseil d'administration a remis son rapport au Conseil d'Etat (voir communiqué de presse du 03.06.2016, disponible sur le site Internet de la Caisse). La suite des travaux et le timing est de sa compétence.

Le Conseil d'administration a adopté plusieurs modifications de règlements, notamment ses règlements d'assurance à la suite de la révision du Code civil suisse (CC) concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce. Il suit également le projet de réforme du Conseil fédéral Prévoyance vieillesse 2020, avec des modifications de la loi fédérale (LPP) attendue pour 2019¹⁾.

¹⁾ Les changements concernant l'AVS (1^{er} pilier) sont quant à eux planifiés pour 2018 déjà.

L'administration de la Caisse met régulièrement à jour son site Internet www.prevoyance.ne.ch, notamment lors de tout changement, qu'il soit réglementaire ou informel, concernant les assurés ou les employeurs affiliés. De nombreuses informations concernant des sujets traités par l'administration de la Caisse y figurent, tout comme des brochures explicatives sur les thèmes principaux de l'assurance et sur les prêts hypothécaires.



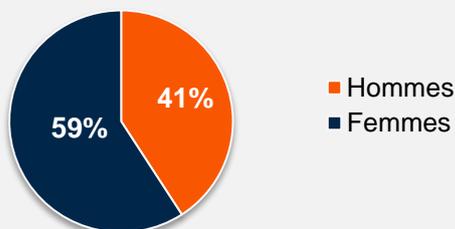
2. CHIFFRES CLÉS

EFFECTIF

26'724 assurés actifs et bénéficiaires de rentes



+ 3'278 depuis le 01.01.2010



Rapport démographique (effectif) : **2.12**

Répartition de l'effectif au 01.01.2017

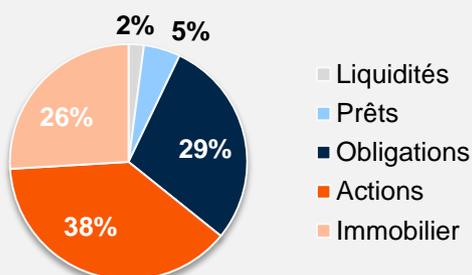
(Tient compte d'une nouvelle approche, détaillée au chapitre 1.3. de l'annexe aux comptes)



FORTUNE

3.791 milliards de CHF

Performance brute 2016 : **4.01%**



DEGRÉ DE COUVERTURE

64.2% selon l'art. 44 OPP2



+ 8.5 points de % depuis le 01.01.2012

→ le chemin de recapitalisation est respecté

RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

494 millions au 01.01.2017

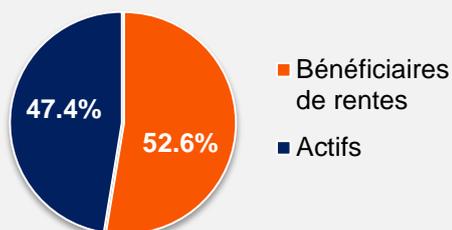
13.0% de la fortune

Objectif : **705** millions
(18.6% de la fortune)

ENGAGEMENTS

5.908 milliards de CHF

Bases techniques : **LPP 2010 (P 2013)**
Taux technique : **3.5%** Provision à disposition (bénéficiaires de rentes) pour un passage à 2.25%



FRAIS

CHF **198.-** / assuré

→ en-dessous de la moyenne suisse selon l'enquête Swisscanto

TRANSPARENCE

Taux de transparence des frais de gestion de fortune de **99.64%**

EMPLOYEURS AFFILIÉS

142, dont **5** employeurs représentant **50%** de l'effectif total

ACTIVITÉS

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET STRATÉGIE

3.1. But et orientations

prevoyance.ne a pour mission d'assurer le personnel de la fonction publique neuchâteloise contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et par le Règlement d'assurance (RAss).

La Caisse est une institution commune et autonome à laquelle sont affiliés 142 employeurs. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie de la collectivité publique.

prevoyance.ne est une institution enveloppante, exerçant dans le domaine obligatoire (prestations minimum LPP) et surobligatoire.

Par la création de la Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, les employeurs fondateurs visent principalement les objectifs suivants :

- regrouper l'ensemble des employés de la fonction publique et parapublique sous des conditions d'assurance identiques ;
- renforcer les solidarités entre les différents effectifs d'assurés actifs et pensionnés ;
- optimiser les frais, processus qui a pu avoir lieu et se poursuit en particulier dans le domaine de la gestion de fortune.

3.2. Stratégie globale

Le Conseil d'administration, ainsi que la Direction de la Caisse, veillent à la réalisation du but de prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente et à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.

3.3. Administration

La Direction de prevoyance.ne administre les affaires courantes. Elle propose et met en œuvre les décisions stratégiques du Conseil d'administration.

La gestion courante de prevoyance.ne est menée par une équipe de 45 collaborateurs, ainsi que 2 apprentis, représentant 41.1 EPT (50 collaborateurs et apprentis pour 43.0 EPT au 31.12.2015) organisés en quatre secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune ;
- Administration financière ;
- Gérance immobilière.

Le secrétariat de direction et le centre de ressources (RH, système de contrôle interne, informatique) complètent l'organisation pour conduire les tâches transversales et la gestion de projets.

Le détail de l'organigramme de l'administration se trouve sur le site Internet de la Caisse.



3.4. Recapitalisation

Pour rappel, suite aux modifications intervenues dans la LPP en décembre 2010 (financement des institutions de prévoyance de droit public), [prévoyance.ne](#) a dû prendre des mesures importantes afin de satisfaire aux exigences fédérales, lesquelles se sont traduites par une modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et des différents règlements au 01.01.2014. Le plan de recapitalisation figurant dans le tableau ci-après a été adopté par le Grand Conseil le 26.06.2013 pour une entrée en vigueur au 01.01.2014. Tous les détails du passage au nouveau régime 2014 sont décrits au chapitre 9 du rapport de gestion 2013.

31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global
		2020	61.0%	2030	73.7%
		2021	62.1%	2031	74.3%
		2022	63.2%	2032	74.8%
2013	53.2%	2023	64.4%	2033	75.4%
2014	53.9%	2024	65.7%	2034	76.2%
2015	54.8%	2025	66.9%	2035	76.9%
2016	55.8%	2026	68.2%	2036	77.6%
2017	56.7%	2027	69.5%	2037	78.4%
2018	58.8%	2028	70.9%	2038	79.1%
2019	59.9%	2029	72.3%	2039	80.0%

La Caisse satisfait à son plan de recapitalisation et elle dispose, de surcroît, d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de près d'un demi-milliard, visant à couvrir les fluctuations des marchés financiers et donc de sécuriser le plan mis en place.

Lors des débats de juin 2013, le Grand Conseil a ajouté une disposition légale à la LCPFPub prévoyant le financement par les employeurs du passage de 80 à 100% de taux de couverture au plus tard au 01.01.2039. Cette exigence très contraignante pour de nombreux employeurs affiliés, et par-delà les obligations fédérales, a été abrogée par le Grand Conseil avec effet au 01.07.2016.

3.5. Degré et taux de couverture

En tant que caisse de pensions publique, reconnue en capitalisation partielle, [prévoyance.ne](#) calcule régulièrement son taux de couverture (selon l'art. 72a LPP) : rapport entre la fortune (après déduction de la réserve de fluctuation de valeur) et les engagements de prévoyance (capitaux des assurés actifs et bénéficiaires de rentes et provisions techniques).

Toutefois, les caisses de pensions en Suisse expriment leur degré de couverture sans déduire la réserve de fluctuation de valeur de la fortune (selon l'art. 44 OPP2). Cette présentation signifie que, pour un degré de couverture de 115% par exemple, 15% de la fortune constituent la réserve de fluctuation de valeur²⁾.

Ainsi, [prévoyance.ne](#) publie d'une part son degré de couverture (DC), notamment pour se comparer avec les autres caisses de pensions en Suisse, et d'autre part, son taux de couverture (TC) pour contrôler le suivi du plan de recapitalisation.

²⁾ Par analogie avec les caisses en capitalisation complète, la différence rapportée en francs entre le degré de couverture et le taux de couverture (ou objectif du plan de recapitalisation) constitue la réserve de fluctuation de valeur.



Le degré et le taux de couverture, calculés selon les bases techniques LPP2010 (P 2013³⁾) et un taux d'intérêt technique de 3.5%, se présentent comme suit :

Degré de couverture selon art. 44 OPP2	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'745'933'870.25	2'699'577'187.75	46'356'682.50
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'717'245'633.30	2'658'824'399.50	58'421'233.80
Provisions techniques	444'389'603.80	412'180'335.38	32'209'268.42
Engagements de prévoyance (E)	5'907'569'107.35	5'770'581'922.63	136'987'184.72
Fortune disponible selon art. 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'296'423'561.90	3'162'278'893.60	134'144'668.30
RFV	494'324'474.19	480'719'807.30	13'604'666.89
Total de la fortune selon art. 44 OPP2(F) (actifs - passifs non actuariels + RFV)	3'790'748'036.09	3'642'998'700.90	147'749'335.19
Découvert technique selon art. 44 OPP2	2'116'821'071.26	2'127'583'221.73	-10'762'150.47
Degré de couverture selon art. 44 OPP2 (F/E)	64.2 %	63.1 %	1.1 pt de %

Reflet de cette évolution favorable de la situation financière, le découvert au sens de l'article 44 OPP2 (avant mise en réserve) diminue. Notons toutefois (voir tableau ci-dessous) qu'il augmente très légèrement après la mise en réserve (article 72a LPP) en raison de l'accroissement des engagements de prévoyance⁴⁾ (croissance de l'effectif et capitalisation).

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	5'907'569'107.35	5'770'581'922.63	136'987'184.72
Fortune disponible selon art. 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'296'423'561.90	3'162'278'893.60	134'144'668.30
Découvert selon art. 72a LPP	2'611'145'545.45	2'608'303'029.03	2'842'516.42
Taux de couverture selon art. 72a LPP	55.8 %	54.8 %	1.0 pt de %

Le tableau ci-dessus montre que le taux de couverture global de la Caisse a augmenté entre le 31.12.2015 (54.8%) et le 31.12.2016 (55.8%), respectant pleinement le chemin de recapitalisation mis en place (voir page précédente).

Grâce à une bonne performance des placements, la situation financière de la Caisse s'est améliorée davantage que le plan, conduisant à une hausse de 1.1 point de pourcentage du degré de couverture au sens de l'art. 44 OPP2 et surtout, à une augmentation de la réserve de fluctuation de valeur d'un peu plus de 13 millions.

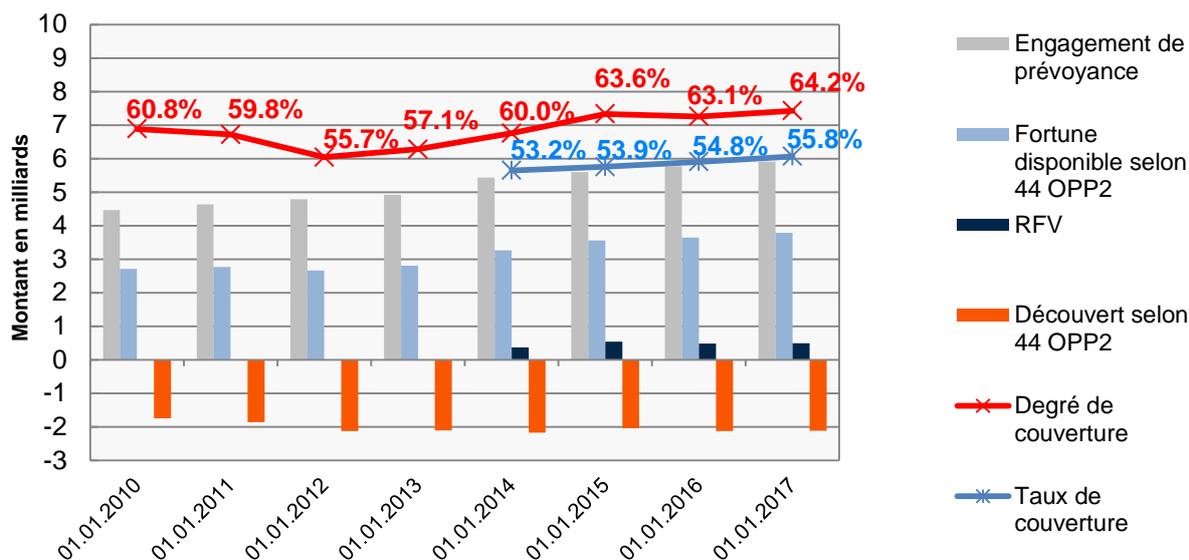
Au 31.12.2016, le taux de couverture initial des actifs⁵⁾ selon l'article 72b LPP est respecté. Il s'élève à 6.9% (5.0% au 31.12.2015) selon l'article 72a LPP et à 24.5% (22.5% au 31.12.2015) selon l'article 44 OPP2.

³⁾ Projetées en 2013 en appliquant l'évolution constatée entre les bases 2005 et 2010 (approche de prudence).

⁴⁾ L'accroissement en francs des engagements de prévoyance (+137 millions) prévaut sur l'augmentation du taux de couverture (de 54.8% à 55.8%).

⁵⁾ Taux de couverture initial des actifs = (fortune – engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes) / engagements de prévoyance des actifs.

L'évolution des éléments constituant le taux et le degré de couverture se présente de la manière suivante depuis la création de prevoyance.ne :

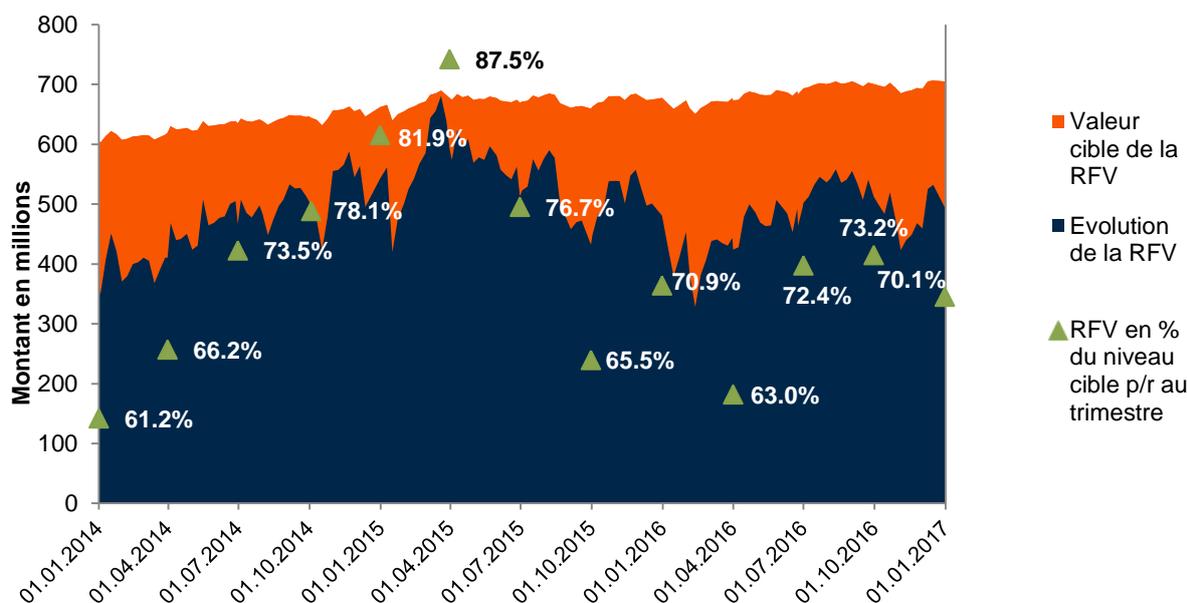


Ce graphique montre que les engagements de prévoyance augmentent de manière régulière, hormis au 01.01.2014 (croissance plus marquée). Cela s'explique par le fait qu'à cette date, la Caisse a procédé à un changement de bases techniques (y compris taux d'intérêt technique). Ce changement a eu un impact important dans l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Les engagements ont dû être augmentés pour couvrir à la fois la hausse de la longévité et la baisse du taux d'intérêt technique de 4% à 3.5%. Ces deux phénomènes cumulés sont très contraignants pour prevoyance.ne (et toutes les caisses de pensions en Suisse) puisqu'ils obligent à renforcer les engagements pour subvenir aux mêmes besoins (durée de versement attendu des rentes plus longue et soutien moindre attendu du rendement).

3.6. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur (RFV) vise à sécuriser le chemin de recapitalisation en absorbant les fluctuations des marchés financiers.

Grâce à une évolution favorable depuis l'entrée en vigueur du plan de recapitalisation, la Caisse a pu significativement renforcer cette réserve, constituée par un apport de 270 millions des employeurs affiliés au 01.01.2014. Après un exercice 2015 ayant nécessité d'utiliser en partie la RFV pour compenser la baisse des marchés, cette dernière a repris sa progression en 2016 en raison d'une performance des placements plus favorable que l'espérance moyenne des rendements selon le plan de recapitalisation (+13.6 millions).



Au 31.12.2016, la Caisse dispose d'une RFV de 494 millions (481 millions au 31.12.2015). Elle représente 13.0% de la fortune (70% du niveau cible). La RFV nécessaire par rapport aux risques pris sur la stratégie de placements devrait toutefois s'élever à 705 millions au 31.12.2016 (18.6% de la fortune, 100% du niveau cible).

Les fluctuations de la fortune ont un impact à la fois sur la RFV et sur l'évolution de sa valeur cible requise, comme le montrent les oscillations des aires du graphique. L'évolution de la RFV est plus marquée, puisque chaque variation de la fortune est répercutée intégralement sur cette dernière. Le niveau cible n'est impacté quant à lui que de 18.6% de la variation totale. Il y a donc un facteur d'environ 1/5 (18.6/100) entre les mouvements de la RFV (réserve effective) et sa valeur cible, que ce soit en période haussière ou baissière.

3.7. Activités annuelles

Outre ses activités courantes, la Caisse a été particulièrement sollicitée durant l'exercice 2016 autour des projets suivants :

- Depuis juillet 2015, la société Pittet Associés SA est l'expert en prévoyance professionnelle de la Caisse. Elle a effectué une expertise actuarielle en mars 2016, tout en participant de surcroît aux diverses analyses liées à la baisse des espérances de rendement.
- Suite aux études menées depuis 2015 concernant l'impact de la baisse attendue des espérances de rendement, le Conseil d'administration a entrepris les travaux nécessaires à l'adaptation du plan de prévoyance. Des réformes sont l'objet d'une discussion avec les employeurs, le Conseil d'Etat, les experts et les membres de la Commission de négociations.⁶
- Les règlements de la Caisse et les outils de gestion ont été dûment adaptés (voir chapitre 1.3. de l'annexe), afin de satisfaire à l'évolution du droit de la prévoyance professionnelle (en particulier le nouveau droit du divorce).

⁶ Ses travaux ont abouti à un protocole de discussions.

- Le processus de modernisation de la gestion électronique des documents (GED) a été mené à terme (mars 2016) avec l'utilisation des nouveaux outils par l'ensemble des collaborateurs de la Caisse. Le processus est toutefois évolutif pour se conformer aussi bien aux développements des secteurs et des exigences pratiques (archivage, information, etc.). La Direction vise encore à l'automatisation, par la GED, de processus de gestion interne.
- L'administration de la Caisse a collaboré sur plusieurs dossiers avec les services de l'Etat et des autres employeurs, la Commission Prévoyance du Grand Conseil et l'Autorité de surveillance (As-So).
- Le suivi des règles d'intégrité et de loyauté par les membres du Conseil d'administration, de la Direction et du personnel a été dûment contrôlé.



4. ASSURANCE

4.1. Contexte de la prévoyance professionnelle

La baisse des espérances de rendement intervenue suite à l'annonce de la BNS du 15.01.2015, l'évolution croissante de la longévité et le départ en retraite de la génération des baby-boomers représentent des défis conséquents auxquels la prévoyance professionnelle doit faire face.

Après des mois de travail, le 17.03.2017, le Parlement a mis sous toit la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Elle comprend des mesures d'adaptation concernant aussi bien le 1^{er} que le 2^e pilier. Le but est d'assurer la stabilité financière du système, tout en visant à maintenir le niveau des rentes. La votation sur Prévoyance vieillesse 2020 aura lieu le 24.09.2017. En cas d'acceptation, les changements concernant l'AVS entreront en vigueur au 01.01.2018 alors que les ajustements nécessaires au sein des caisses de pensions prendront effet une année plus tard. Une fois le projet finalisé par les instances fédérales, la Caisse analysera plus en détail les conséquences et les adaptations réglementaires requises, sans que des changements profonds ne soient prévus, notamment financiers⁷⁾.

En juin 2015, le Parlement a adopté la révision du Code civil concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce. Les nouvelles dispositions légales (Code civil, Code de procédure, LPP et LFLP) et les ordonnances qui s'y rapportent sont entrées en vigueur au 01.01.2017. Lors de sa séance du 24.11.2016, le Conseil d'administration a adopté les modifications de ses règlements d'assurance, avec effet au 01.01.2017, en s'accordant sur les dispositions fédérales et en précisant les éléments indispensables pour protéger la Caisse.

Après une augmentation le 01.01.2015, les rentes AVS et les montants-limites en matière de LPP sont restés identiques en 2016. Les principaux montants se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Montants-limites applicables pour prevoyance.ne	Depuis le 01.01.2015	Depuis le 01.01.2013
Montant minimal du salaire assuré	CHF 21'150.-	CHF 21'060.-
Pont-AVS maximal (= rente AVS complète maximale)	CHF 28'200.-	CHF 28'080.-
Montant de coordination	CHF 16'450.-	CHF 16'380.-

Le taux d'intérêt minimal LPP a quant à lui été abaissé de 1.25% à 1.00% dès le 01.01.2017.

4.2. Activités annuelles

Concernant la partie assurance, la Caisse a traité des thèmes suivants durant l'année 2016 :

- En application des dispositions de l'article 6, alinéa 2, de la LCPFPub, et suite à l'approbation du Règlement de liquidation partielle (RLPart) en avril 2016 et du Règlement d'affiliation des employeurs (RAff) en mai 2016 par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So), prevoyance.ne a entrepris de formaliser les conventions d'affiliation avec les employeurs, ces dernières étant jusqu'alors tacites. Ce processus est en cours de finalisation à fin 2016.

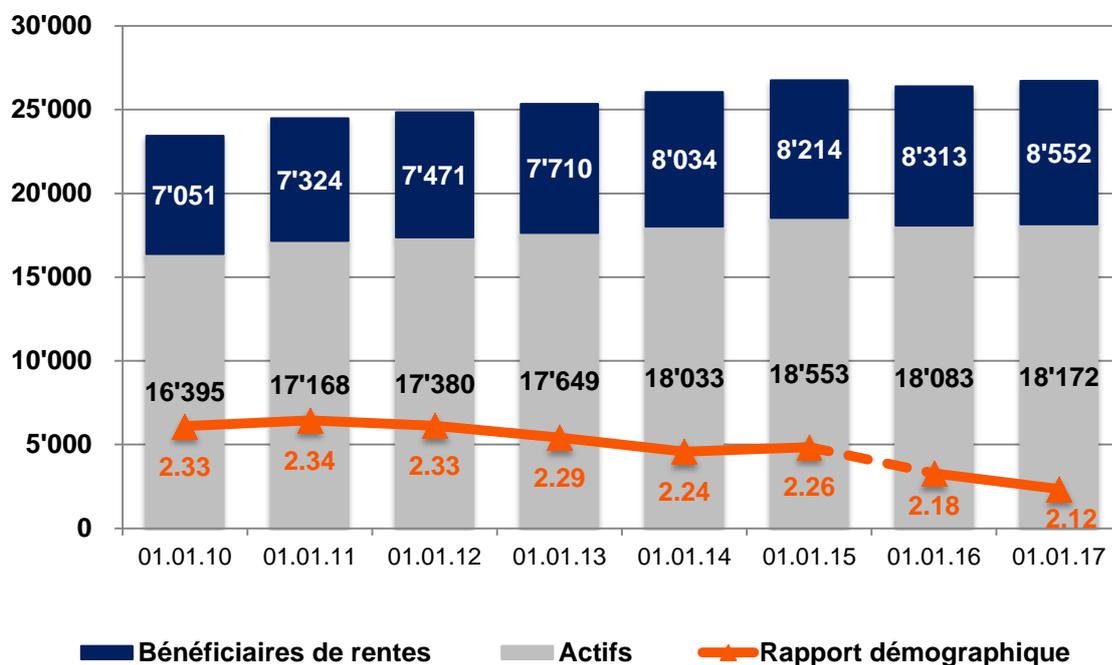
⁷⁾ Les modifications de la législation fédérale concernent tout particulièrement les institutions de prévoyance ayant adopté un plan minimum LPP.

- Pour satisfaire au nouveau droit du divorce entré en vigueur au 01.01.2017 (voir chapitre 4.1), les règlements d'assurance de la Caisse (RAss et RMed), ainsi que le logiciel de gestion des effectifs, ont été dûment adaptés à ces nouvelles normes. Le changement majeur tient au fait que l'exécution du partage au moyen de la prévoyance professionnelle est dès lors possible lorsqu'un conjoint touche déjà une rente d'invalidité ou de vieillesse du 2^{ème} pilier. La révision apporte en outre des améliorations dans les domaines suivants : moment déterminant pour le calcul du partage, obligations d'information complémentaires, répartition entre la part obligatoire et surobligatoire.
- Une adaptation de l'article 70, alinéa 5 du RAss a été apportée au 01.10.2016 dans le but de pouvoir réduire les délais de paiement des prestations de sortie des assurés qui ne fournissent pas les indications nécessaires quant à son affectation. Le processus de sortie s'accompagne en outre d'une information préalable et diligente aux assurés qui quittent la Caisse, tant sur les délais que les démarches. Cette modification du Règlement d'assurance et du processus de sortie vise à contenir les coûts conséquents découlant de l'écart entre les obligations d'intérêts de la LPP et les intérêts négatifs pratiqués par les institutions bancaires.
- Dans le cadre de l'optimisation de la gestion, la structure employeur du logiciel de gestion des assurés a été réorganisée et améliorée. D'autre part, la transmission des informations relatives aux cotisations entre la Caisse et les employeurs a été renforcée par la mise en place d'une plateforme Internet permettant l'échange des mutations mensuelles de façon optimisée et sécurisée.
- La Caisse a mis en place une interface permettant de contrôler en temps réel un certain nombre d'informations auprès du Registre Central des assurés de l'AVS (date de naissance, numéro AVS, etc.). Ce registre fédéral permet de connaître le statut des pensionnés (en particulier les décès) et de supprimer alors l'obligation annuelle des attestations de vie pour les assurés résidents en Suisse.
- A la demande du Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois (SGADN), le Conseil d'administration a examiné la possibilité de renforcer la flexibilité de l'utilisation du pont-AVS préfinancé pour les assurés au bénéfice des dispositions particulières PPP. Lors de sa séance du 24.11.2016, le Conseil d'administration a donné son accord à la modification de l'article 101 du RAss avec effet au 01.01.2017.
- Pour rappel, les dispositions transitoires du RAss prévoient qu'entre le 01.01.2014 et le 31.12.2018, aucune indexation de rente ne soit accordée. La situation peut être revue en cas de forte inflation ce qui n'a pas été le cas en 2016 puisque l'indice des prix à la consommation (IPC) a évolué de 0% de mai 2015 à mai 2016. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 24.11.2016, de ne pas indexer les rentes au 01.01.2017.
- Plusieurs séances d'informations générales destinées aux assurés et employeurs affiliés ont été menées durant l'exercice écoulé.



4.3. Evolution des effectifs et du rapport démographique⁸⁾

prevoyance.ne enregistre depuis sa création une hausse des effectifs d'assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, comme le montre le graphique ci-après :



Au 01.01.2017, la Caisse compte 26'724 assurés (+ 3'278 par rapport au 01.01.2010). Cette évolution représente une augmentation annuelle moyenne de 1.9% sur cette période de sept années (1.5% pour les assurés actifs et 2.8% pour les bénéficiaires de rentes).

Entre le 01.01.2015 et le 01.01.2016, l'effectif total a diminué. Cela est dû à la nouvelle méthode de présentation des effectifs (voir détails au chapitre 1.6. de l'annexe) conduisant à une baisse de l'effectif aussi bien chez les assurés actifs que chez les bénéficiaires de rentes. La baisse de l'effectif des bénéficiaires de rentes est toutefois compensée par de nombreux passages à la retraite. Les chiffres au 01.01.2016 ont été adaptés de façon rétroactive pour permettre une comparaison avec ceux du 01.01.2017.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes durant l'exercice 2016 est restée stable par rapport aux années précédentes. L'augmentation de l'effectif des assurés actifs est par contre plus modérée que par le passé.

Le rapport démographique est de 2.12 (2.12 assurés actifs pour 1 bénéficiaire de rentes), ce qui correspond à 68% d'assurés actifs et 32% de bénéficiaires de rentes. Comparativement à d'autres caisses de pensions, notamment privées, plus récentes et offrant la possibilité d'un prélèvement complet des prestations à la retraite, la situation de la Caisse n'est pas favorable de ce point de vue démographique.

⁸⁾ Le graphique ci-après n'a fait l'objet d'un recalcul que pour les deux derniers exercices, conformément à la nouvelle méthode de comptage des assurés, valable dès le 01.01.2017.

Le tableau ci-dessous présente plus en détail l'évolution de l'effectif depuis le 01.01.2010 (7 exercices) :

	01.01.2017	Evolution			
		01.01.2010	En nombre	En %	Moyenne par année en %
Homme	7'221	7'004	217	3.1%	0.4%
Femme	10'951	9'391	1'560	16.6%	2.2%
Total des assurés en activité	18'172	16'395	1'777	10.8%	1.5%
Homme	3'146	2'750	396	14.4%	1.9%
Femme	3'056	2'117	939	44.4%	5.4%
Retraités	6'202	4'867	1'335	27.4%	3.5%
Homme	149	89	60	67.4%	7.6%
Femme	1'280	1'208	72	6.0%	0.8%
Conjoints survivants	1'429	1'297	132	10.2%	1.4%
Homme	187	194	-7	-3.6%	-0.5%
Femme	308	263	45	17.1%	2.3%
Invalides	495	457	38	8.3%	1.1%
Homme	218	209	9	4.3%	0.6%
Femme	208	221	-13	-5.9%	-0.9%
Enfants d'invalides, de retraités et orphelins	426	430	-4	-0.9%	-0.1%
Homme	3'700	3'242	458	14.1%	1.9%
Femme	4'852	3'809	1'043	27.4%	3.5%
Total des bénéficiaires de rentes	8'552	7'051	1'501	21.3%	2.8%
Homme	10'921	10'246	675	6.6%	0.9%
Femme	15'803	13'200	2'603	19.7%	2.6%
Total de l'effectif	26'724	23'446	3'278	14.0%	1.9%

Depuis 2010, l'évolution en pourcent des bénéficiaires de rentes a été supérieure à celle des assurés en activité, ce qui a conduit à la baisse du rapport démographique.

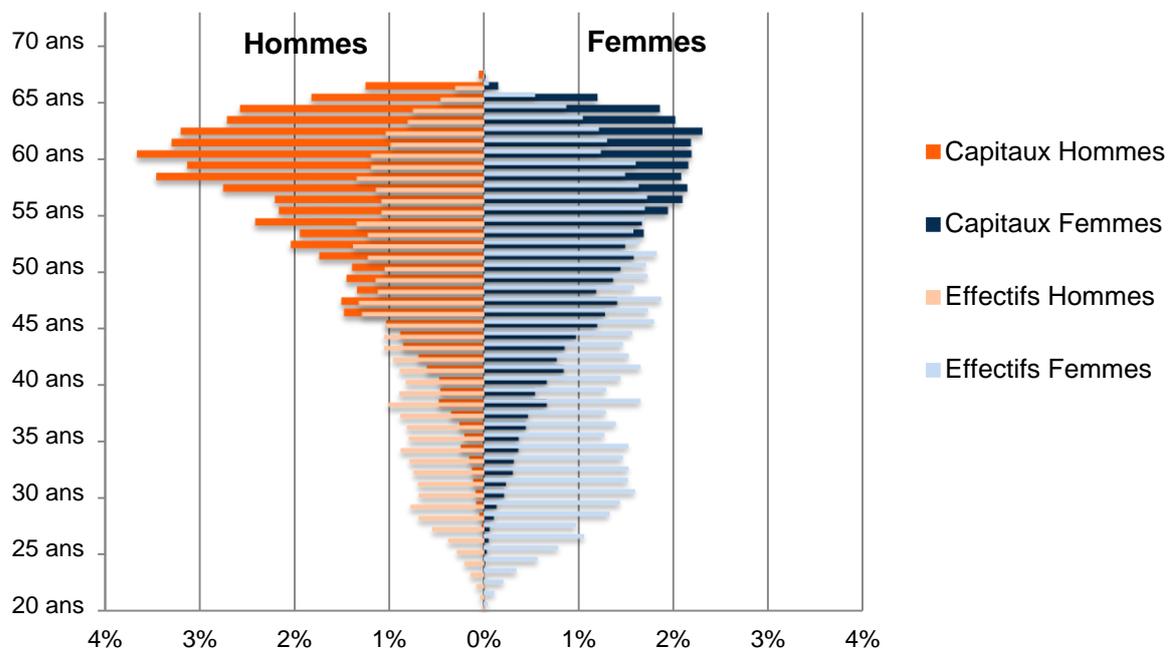
L'augmentation des effectifs est d'une manière générale beaucoup plus marquée chez les femmes.

L'évolution du nombre de personnes au bénéfice d'une rente d'invalidité entre le 01.01.2010 et le 01.01.2017 est plus faible que la croissance globale de l'effectif. Rappelons qu'elle est directement dépendante des décisions rendues par l'Assurance invalidité (AI). Toutefois, d'autres facteurs tels que les mesures de réintégration prises lors de la 6^{ème} révision de l'AI, ainsi que la hausse de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014⁹⁾ influencent également cette évolution. Sans le changement de l'âge de la retraite au sein du plan d'assurance, cette évolution serait encore davantage modérée (par définition, les assurés invalides restent plus longtemps dans cette catégorie en raison de l'augmentation de l'âge ordinaire de la retraite de deux ans).

⁹⁾ La hausse de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014 a eu pour effet de maintenir au sein de la catégorie des invalides les personnes entre 62 et 64 ans. Ainsi, depuis 2014, aucun assuré invalide n'a été mis en retraite alors qu'en 2013, 29 assurés avaient changé de statut.

Le nombre de nouveaux retraités a connu une hausse importante durant ces 7 années, avec une croissance moyenne annuelle de 3.5%. La structure d'âge des assurés en activité (voir ci-dessous) laisse à penser que cette évolution va encore se renforcer ces prochaines années.

Le graphique ci-dessous compare la proportion des assurés en activité par âge et des capitaux de prévoyance :



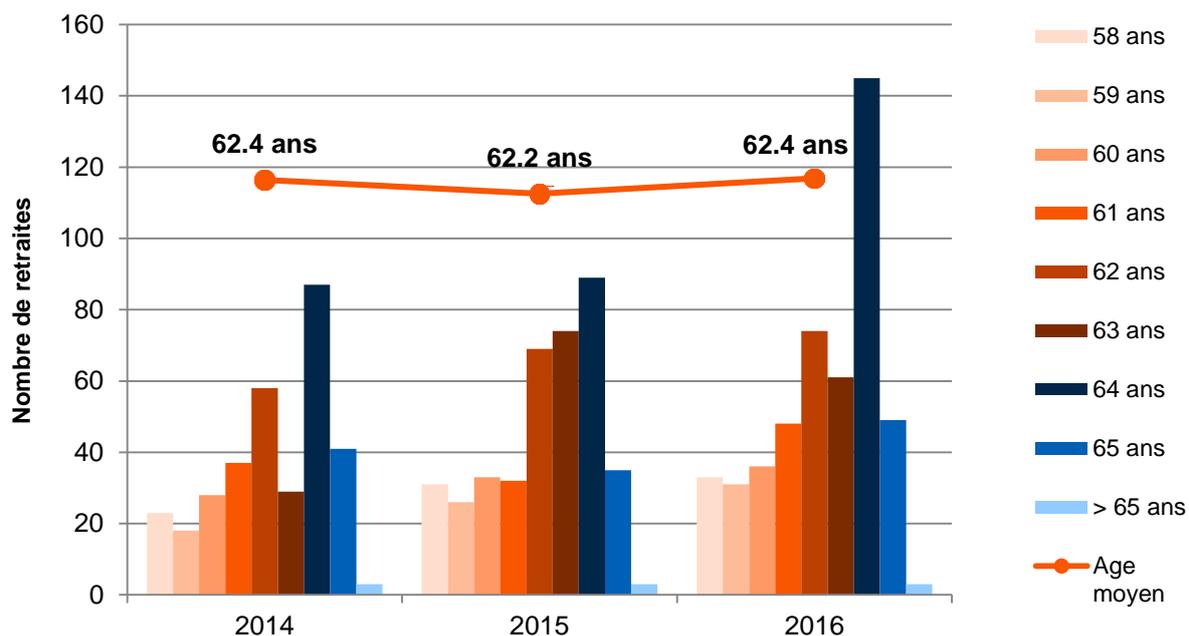
Si l'effectif est réparti de manière relativement homogène entre les âges, la répartition des capitaux est très prononcée à la faveur des assurés les plus âgés. Ce constat est le reflet du système de la capitalisation.

Ce graphique montre que malgré un effectif plus élevé chez les femmes, leur part en capital est significativement plus basse que celle des hommes. La raison s'explique notamment par le fait que les femmes ont plus fréquemment un taux d'activité à temps partiel.

L'âge moyen des assurés actifs est de 43 ans et 11 mois et reste inchangé par rapport à l'année précédente. Au 01.01.2010, l'âge moyen était de 43 ans et 5 mois. Si durant les six premières années, l'âge moyen a légèrement augmenté, il s'est stabilisé au cours de cette septième année. Un nombre croissant de départs à la retraite est encore une fois à l'origine de cette évolution.



Le graphique suivant compare le nombre de départs à la retraite selon l'âge entre 2014 et 2016. Les assurés ont la possibilité de prendre leur retraite à partir de 58 ans de manière flexible :



Par rapport aux deux années précédentes, le nombre de départs à la retraite en 2016 a, dans l'ensemble, augmenté pour chaque âge. Une baisse légère est constatée pour les départs à 63 ans. Par contre, les départs à l'âge ordinaire de retraite de 64 ans sont en nette hausse. L'âge moyen de départ à la retraite est resté stable sur ces 3 années.

Pour rappel, les assurés au bénéfice des dispositions particulières PPP ont un âge de retraite ordinaire de 61 ans, influençant quelque peu le graphique ci-dessus.

4.4. Employeurs

Au 01.01.2017, 142 employeurs assurent leur personnel à prevoyance.ne. Leur représentation au sein du Conseil d'administration (9 membres depuis le 01.01.2015) est déterminée en fonction de leur nombre respectif d'affiliés actifs. L'Etat de Neuchâtel dispose de deux sièges au moins et les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, chacune d'un siège au moins.

Les représentants employeurs au Bureau du Conseil d'administration rencontrent une fois par année les employeurs affiliés. Une rencontre avec les employeurs s'est ainsi tenue le 16.11.2016. De la même manière, une rencontre entre les représentants assurés au Bureau et les représentants des associations professionnelles a eu lieu le 21.11.2016. Ces séances traduisent la décision et la volonté des organes de la Caisse de renforcer les échanges avec l'ensemble des employeurs affiliés et les associations professionnelles.

En outre, l'administration de la Caisse poursuit ses échanges réguliers avec les gestionnaires des ressources humaines des employeurs affiliés. Ces derniers sont des relais importants pour prevoyance.ne afin de partager avec les assurés les spécificités de la prévoyance professionnelle.

4.5. Prestations

Dans le cadre de l'application de la LPP, prévoyance.ne s'engage à prendre l'ensemble des mesures permettant aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir, avec l'aide de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité fédérale (AVS/AI), un niveau de vie approprié lors de la survenance d'un cas d'assurance.

Le tableau ci-dessous détaille les prestations réglementaires versées en 2016 (et en 2010 pour la comparaison) :

	2016	2010	Evolution	
			En CHF	En %
Prestations en rentes	223'807'674.55	198'451'552.40	25'356'122.15	12.8
Retraites	178'652'764.35	157'254'314.50	21'398'449.85	13.6
<i>dont ponts-AVS</i>	8'928'955.45	15'045'407.40	-6'116'451.95	-40.7
Survivants	33'778'859.45	30'610'283.90	3'168'575.55	10.4
Invalides	9'532'086.25	8'055'278.35	1'476'807.90	18.3
Enfants	1'843'964.50	2'531'675.65	-687'711.15	-27.2
Prestations en capital	14'786'235.90	6'238'745.10	8'547'490.80	137.0
Autres prestations *	-237'370.18	-1'314'130.56	1'076'760.38	-81.9
Total	238'356'540.27	203'376'166.94	34'980'373.33	17.2

* La rubrique Autres prestations se compose des Autres recettes d'assurance et des Autres charges d'assurance. L'explication relative à l'évolution de ce montant se trouve au chapitre 7.6. de l'annexe.

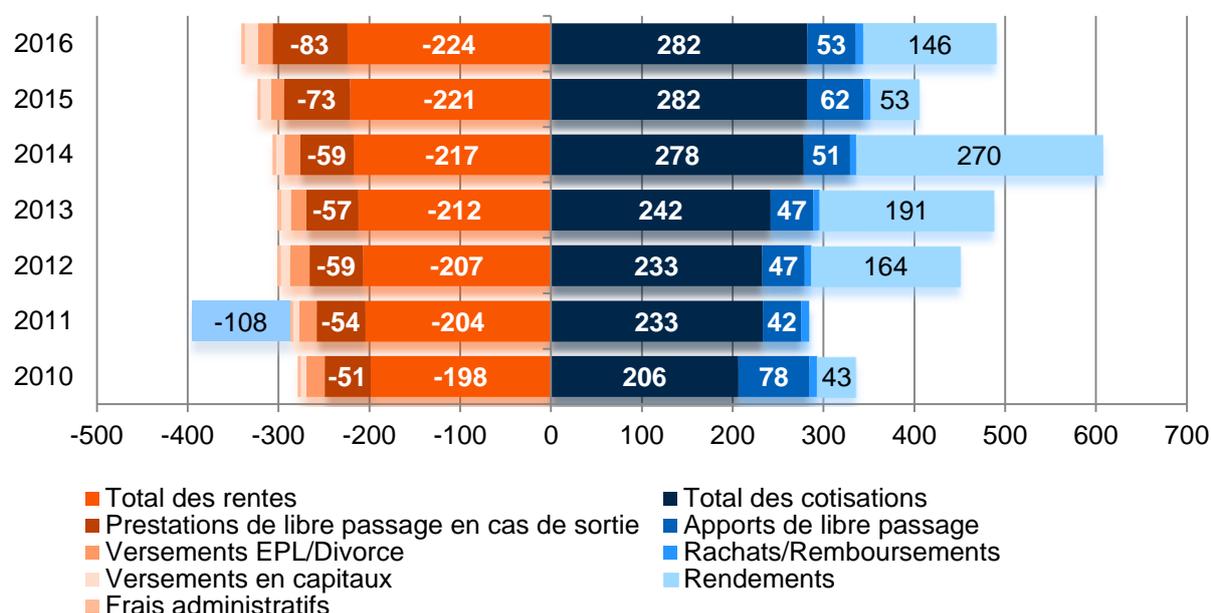
Comme le montrent les chiffres ci-avant, les prestations sont versées sous forme de rente, de capital ou sous une forme mixte pour la retraite¹⁰⁾. Les prestations de retraite constituent la majorité des versements de la Caisse.

Depuis la création de prévoyance.ne, le montant des rentes pont-AVS a sensiblement baissé. Cette diminution s'explique par la fin progressive des rentes octroyées par le programme d'encouragement temporaire à la retraite anticipée de l'Etat de Neuchâtel (2006-2007).

¹⁰⁾ 25% au maximum de la PLP en capital + rente de retraite réduite en conséquence.

4.6. Cash-flows

Le graphique ci-dessous décrit en détail les entrées et sorties de capitaux au sein de la Caisse depuis sa création au 01.01.2010 (en millions) :



Cette vue d'ensemble permet d'observer l'évolution pour chacune des catégories de cash-flows.

Les rentes et les prestations de libre passage versées représentent les volumes les plus importants des sorties de capitaux, alors que ce sont les cotisations encaissées au niveau des entrées de capitaux. Les rendements réalisés représentent également une part substantielle des revenus de la Caisse, avec toutefois des variations sensibles selon les années (volatilité des marchés financiers). Seul l'exercice 2011 a présenté un rendement négatif. Cela démontre toute l'importance à la fois de pouvoir mieux mettre en relation les rendements réalisés et les intérêts crédités aux assurés, ainsi que de disposer d'une réserve de fluctuation de valeur.

Le total de 78 millions d'apports de libre passage en 2010 est influencé par la reprise lors de la fusion de deux contrats d'assurance pour Hôpital neuchâtelois (HNE) auprès de compagnies d'assurance (pour un montant de 31.8 millions).

5. PLACEMENTS

5.1. Contexte économique et des marchés

L'année 2016 a très mal commencé. Tout comme en août 2015, une dépréciation de la devise chinoise a attisé les craintes d'un ralentissement de l'économie de l'Empire du milieu, plus prononcé que prévu. Les actions chinoises ont alors fortement corrigé entraînant dans leur sillage le pétrole et l'ensemble des places financières. Redoutant une récession mondiale, les investisseurs se sont départis de leurs placements les plus risqués provoquant une hausse de la volatilité des marchés boursiers globaux. Depuis mi-février, la tendance s'est toutefois inversée. Encouragés par la bonne tenue du marché de l'emploi aux Etats-Unis et par la remontée du pétrole, les investisseurs ont été encore plus rassurés par les politiques monétaires toujours très accommodantes des banques centrales. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé, mi-mars 2016, son taux directeur de -0.3% à -0.4%, a augmenté le volume mensuel de rachat d'obligations et élargi le programme aux obligations d'entreprises hors secteur bancaire. De son côté, la Réserve fédérale américaine (Fed) maintenait ses taux inchangés, tout en annonçant vouloir opérer une remontée très prudente de ces derniers en adéquation avec l'amélioration de l'économie.

La hausse s'est poursuivie jusqu'en juin, soutenue par le rebond du pétrole, par des résultats de sociétés moins mauvais que prévu et surtout par un regain d'optimisme des investisseurs estimant que l'économie mondiale pouvait supporter les futures hausses de taux de la Fed. Les marchés ont toutefois connu une petite frayeur à la fin du mois, lorsque le peuple britannique votait en faveur de la sortie de l'Union européenne ("Brexit") : en deux jours, le marché action européen a perdu 11.2%, anglais 5.6%, suisse 5.5% et américain 5.3%. Ils se sont toutefois rapidement ressaisis, revenant à leur niveau précédant le vote en une semaine, et ont poursuivi sur leur lancée jusqu'à mi-août.

Les marchés ont alors cédé un peu de terrain jusqu'à mi-novembre. En l'absence de nouvelles économiques importantes, les investisseurs sont devenus de plus en plus prudents à l'approche des élections présidentielles américaines. La situation s'est toutefois inversée dès que M. Trump a été élu 45^{ème} président des Etats-Unis. Les investisseurs ont alors repositionné leur portefeuille en fonction de leur compréhension du programme économique du nouveau président. Ainsi, les titres de l'industrie et des matériaux (investissement dans les infrastructures), de l'armement (déplafonnement des dépenses d'armement), les bancaires (dérégulation du secteur) et les pharmas (moindre pression sur les prix) ont tiré les marchés vers le haut.

La tendance s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, soutenue également par des indicateurs conjoncturels en constante amélioration et par un marché de l'emploi américain solide. Sur cette base, la Fed décidait d'ailleurs de relever, mi-décembre, ses taux directeurs de 0.25%, la zone cible s'étendant désormais de 0.50% à 0.75%. Dans le même temps et bien que l'économie européenne ait également montré des signes d'amélioration, la BCE décidait d'étendre son programme de rachat d'obligations jusqu'en décembre 2017 (initialement prévu jusqu'en mars 2017).

Dans ce contexte, les obligations suisses et en monnaies étrangères ont profité au premier semestre de la baisse continue des taux d'intérêt liée aux politiques monétaires toujours très expansionnistes. Elles ont toutefois cédé du terrain tout au long du deuxième semestre, lorsque les taux se sont graduellement redressés, mais ont tout de même terminé l'année en territoire positif. Du côté des actions, la bourse suisse a terminé en baisse de 1.4%, après avoir perdu plus de 14% à mi-février. Par contre, le marché américain a progressé de 12.0%¹¹⁾ soutenu par des données économiques encourageantes. En Europe, la progression a été légèrement moins marquée avec des performances de 8.9% à Paris et 6.7% à

¹¹⁾ Sauf indication contraire les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

Francfort, alors que Milan terminait l'année en baisse de 6.5%, plombé par les difficultés des banques italiennes. Quant au Japon, il a terminé en hausse de 2.4%.

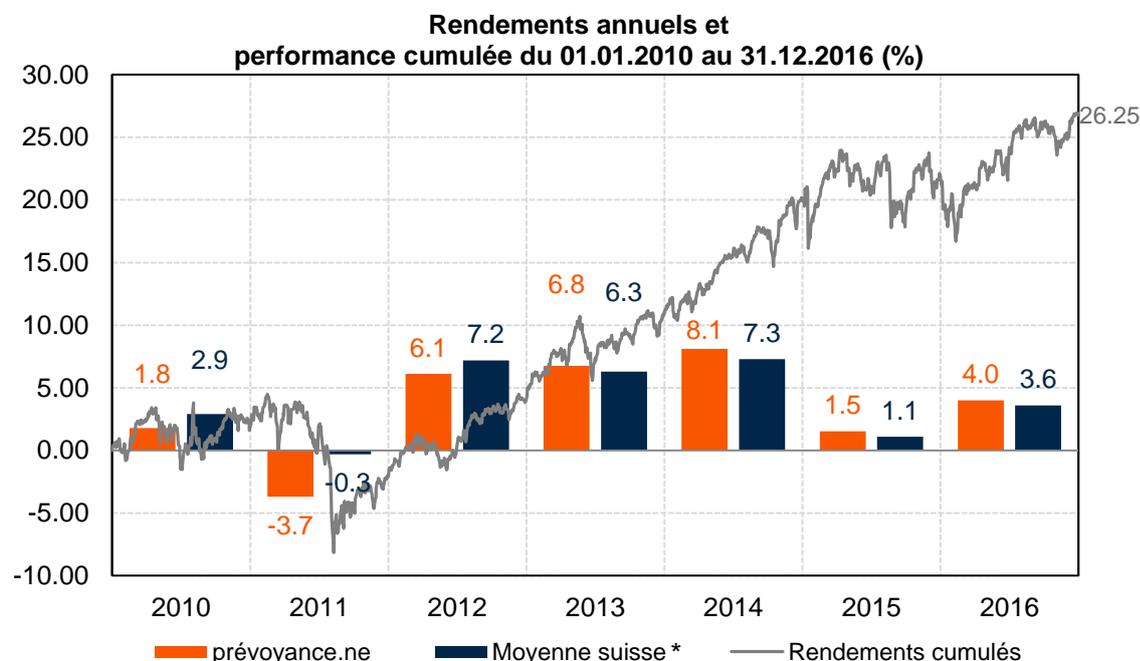
Exprimés en dollar, les marchés émergents ont progressé de 11.2%, récupérant ainsi une partie du terrain perdu l'année précédente. Ils ont bénéficié de la remontée du baril de pétrole (+45.0%), de la stabilisation des principales économies émergentes et d'une amélioration de la croissance des bénéficiés. Exprimée en franc suisse, la performance est encore meilleure puisque le dollar a finalement augmenté de 1.8% sur l'année. Quant à l'euro, il a bouclé en baisse de 1.2%.

5.2. Performance de la Caisse

En 2016, la Caisse a enregistré une performance brute de 4.01% (1.52% en 2015). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.25%¹²⁾ (0.25% en 2015), la performance nette de la Caisse est de 3.76% (1.27% en 2015). Les placements contribuent ainsi à l'accroissement du total de l'actif de la Caisse qui se monte à 3.919 milliards au 31.12.2016 (3.770 milliards au 31.12.2015).

Le portefeuille a réalisé une légère sous-performance de 0.12% par rapport à son indice de référence, s'expliquant en particulier par les actions suisses et les marchés émergents, tous deux avec des performances inférieures à leur indice respectif. La sous-performance globale a été réduite par les contributions positives des actions internationales, des obligations en monnaies étrangères et de l'immobilier indirect. Des explications plus détaillées par classe d'actifs se trouvent au chapitre 6.9. de l'annexe aux comptes.

Le tableau ci-après présente à la fois les rendements annuels de la Caisse - en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses - et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010. La performance annuelle moyenne sur la période s'élève en nombre rond à 3.5% soit en ligne avec le taux d'intérêt technique actuel. Le rendement annuel de la Caisse est supérieur à la moyenne des caisses de pensions suisses pour le quatrième exercice consécutif.



* Moyenne suisse selon "l'Etude sur les caisses de pension en Suisse en 2017" de Swisscanto.

¹²⁾ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance exprimée ci-avant.

5.3. Activités annuelles

Concernant la gestion de la fortune, la Caisse a traité des thèmes suivants durant l'année 2016 :

- Le portefeuille de la Caisse a vécu son deuxième exercice complet de gestion selon la stratégie d'investissements mise en œuvre en 2014. Les décisions en lien avec la stratégie de placements sont commentées au chapitre 5.5.
- En raison de la baisse des espérances de rendement provoquée par les taux d'intérêt négatifs, la Caisse a analysé plusieurs pistes d'adaptation de la stratégie de placements. Elle a toutefois décidé de la maintenir dans sa forme actuelle car les résultats ne montraient aucune amélioration significative du ratio rendement/risque.
- En 2016, les bornes stratégiques n'ont pas été touchées si bien que la Caisse n'a pas dû activer le mécanisme de rebalancement systématique mis en place pour éviter la gestion tactique. Après étude, le Conseil d'administration a de plus maintenu les marges actuelles de la stratégie de placements.
- La Commission de placements reçoit régulièrement des informations sur le suivi et la comparaison, par classe d'actifs, de ses mandataires par rapport aux autres prestataires. Elle a décidé de changer de mandataire pour la gestion des actions des marchés émergents.
- La Commission de placements a revu son approche pour définir les taux des prêts à terme à ses employeurs affiliés. Ils sont régulièrement communiqués sur le site Internet.
- Le Conseil d'administration a retenu comme indice de référence pour l'immobilier direct un taux de rendement constant déterminé en fonction des rénovations budgétisées. La Caisse a de plus formalisé les bases permettant d'adapter progressivement les loyers compte tenu de la variation du taux hypothécaire de référence et en tenant compte des frais accessoires.
- Dans le cadre de la planification des rénovations des immeubles, une dizaine de mandats d'études ont été engagés afin d'augmenter la valeur du parc à long terme. La Caisse tient compte des défis énergétiques et économiques, tout en assurant des standards de qualité adaptés aux locataires.
- A l'issue des études techniques et financières de rénovation, la Caisse a pu obtenir le permis de construire pour la rénovation de plusieurs adresses, dont celle des immeubles sis à la rue Dr.-de-Quervain 2-4-6 à La Chaux-de-Fonds. Elle a également poursuivi la rénovation en cours des immeubles situés à la rue de Louis-Bourguet 18, rue Maladière 94-98 et rue des Parcs 77-79-81 à Neuchâtel.
- Elle a terminé la rénovation de plusieurs immeubles dont ceux sis à la rue de l'Hôtel-de-Ville 18 au Locle, rue de l'Etoile 3 et rue de la Charrière 55 à La Chaux-de-Fonds, ainsi que celui de Champs du Môtiers à Travers. Deux immeubles sont en cours de construction dans le canton de Neuchâtel, pour un total de 40 appartements à La Chaux-de-Fonds, ainsi que 24 appartements à Charrat (VS).
- Finalement, à la fin des travaux, la mise en location des 60 appartements de Collombey-Muraz (VS) a été effectuée.

5.4. Gouvernance et stratégie de placements

Du point de vue de la gouvernance, le dispositif de contrôle de surveillance des risques est en place. Le contrôleur des investissements assure un contrôle externe, tant du suivi de la gestion interne que du respect de la stratégie de placements et de plusieurs normes légales. Afin de renforcer la gouvernance liée à l'évaluation des immeubles, un expert indépendant externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles.

L'allocation stratégique se concentre pour l'essentiel sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse). Elle évite les classes d'actifs moins traditionnelles (notamment hedge funds, matières premières et immobilier étranger) dont la complexité, le manque de transparence et l'illiquidité peuvent poser problème.

Afin de suivre au mieux l'évolution des marchés, elle accorde un poids important à la gestion passive¹³⁾ pour la majorité des classes d'actifs mobilières (60%). Le détail des mandataires figure dans l'annexe aux comptes au chapitre 6.1.

La stratégie de placements s'accompagne également de la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

Enfin, la Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, 100% pour le private equity et 50% pour les actions internationales. Les actions des marchés émergents ne sont pas couvertes.

Le Conseil d'administration souhaite que la gestion de la fortune de la Caisse puisse être la plus transparente et la moins onéreuse possible. Ainsi, les assurés et les employeurs affiliés pourront également s'approprier cette approche et apprécier l'évolution de la fortune de manière plus aisée.

La Caisse est devenue membre fondateur d'Ethos Engagement Pool International en 2016 afin d'assurer un rôle plus actif au niveau de la responsabilité de bonne gouvernance, sociale et environnementale pour l'ensemble de ses investissements. Dans ce cadre, les thèmes de dialogue définis portent aussi bien sur des actions en lien avec la gouvernance d'entreprise que la responsabilité environnementale et sociale. A ce titre, la Caisse a participé à deux initiatives de réduction des émissions de CO₂. L'une d'entre elles portait notamment sur l'engagement des sociétés à mettre en place des objectifs de diminution conformes aux normes scientifiques d'ici 2018. La seconde visait, via un engagement collaboratif du CDP (Carbon Disclosure Project), à mettre à disposition des entreprises un cadre standardisé de rapport sur différents enjeux environnementaux, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), afin de mesurer et réduire leur impact environnemental.

5.5. Mise en œuvre de la stratégie de placements

En 2016, aucun changement n'a été apporté à la stratégie de placements mise en œuvre en 2014. Aucun rebalancement n'a été nécessaire puisque toutes les classes d'actifs ont évolué autour de leur allocation stratégique et aucune n'a franchi ses bornes.

¹³⁾ La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.

En raison des taux d'intérêt négatifs auprès de ses différents partenaires, la Caisse a visé, dans la mesure du possible, à amoindrir l'impact des mesures prises par les banques sur les comptes courants en répartissant au mieux les liquidités de la Caisse auprès de différents établissements bancaires.

En raison d'un manque de performance du gérant BNP en actions des marchés émergents, le mandat a été résilié à la fin du 1^{er} trimestre 2016 et confié au gérant Goldman Sachs.

La proportion de private equity dans le portefeuille a oscillé tout au long de l'année 2016 autour de 1.5% contre un objectif à 2.0%. En 2017, selon les projections de flux de fonds de l'investissement actuel, les distributions seront supérieures aux appels de capitaux risquant ainsi d'accentuer encore la sous-pondération. Pour y remédier, la Caisse, très satisfaite de la performance de cette classe d'actifs, a décidé de s'engager dans un nouveau programme auprès du gérant actuel Partners Group à hauteur de 70 millions. Cet engagement devrait permettre d'atteindre l'objectif stratégique de 2% en 2018. Un premier appel de capital a eu lieu en décembre 2016 pour plus de 8 millions.

La liquidation des hedge funds s'est poursuivie. Désormais, il ne reste plus que deux positions dans cette classe d'actifs, dont la valeur n'est pas significative au regard du total de l'actif du bilan.

Les informations sur les différentes classes d'actifs sont détaillées dans l'annexe aux comptes au chapitre 6.5.



6. GÉRANCE.NE

6.1. Objectifs et politique

gérance.ne œuvre exclusivement pour la Caisse. Elle y est intégrée depuis 2012 et gère 1'758 appartements propriété de prévoyance.ne¹⁴⁾, sans compter les immeubles et locaux administratifs, surfaces commerciales, magasins, garages et places de parc. Elle est soumise, tout comme les autres gérances externes, aux instructions édictées en la matière par la Caisse (voir également chapitre 6.1 de l'annexe).

gérance.ne a choisi son prestataire informatique pour le remplacement de son logiciel de gestion immobilière. Il s'agit du logiciel Abacus plus précisément de l'application Abaimmo pour le secteur immobilier. Une entrée en production de ce nouveau logiciel est prévue durant l'année 2017.

6.2. Activités

Mutations de locataires et travaux

gérance.ne a enregistré 316 mutations de locataires (entrées, sorties et mises en location de nouveaux logements, par exemple dans les immeubles rénovés rue de la Maladière 94-96-98 et rue Louis-Bourguet 18, à Neuchâtel).

Dans le but d'optimiser l'entretien de son parc immobilier, de maintenir sa valeur et d'augmenter les rendements, prévoyance.ne planifie régulièrement des rénovations lors de déménagements/mutations de locataires.

Le tableau ci-dessous illustre la progression des travaux de rénovation "lourds", ordonnés par gérance.ne, dans les immeubles et dans les logements depuis 2013.

Il s'agit de travaux créant des plus-values et dépassant CHF 15'000.- par cas. Ces travaux ne concernent pas l'entretien courant du parc immobilier.

	2016	2015	2014	2013
Travaux lourds immeubles	1'614'294.88	1'722'877.10	1'596'601.80	1'485'416.60
Travaux lourds appartements	3'195'780.65	2'498'161.15	1'784'077.40	1'405'430.15
Total travaux lourds	4'810'075.53	4'221'038.25	3'380'679.20	2'890'846.75

Ces rénovations conduisent à une amélioration du standing et à une mise aux normes des divers locaux. Ces travaux à plus-value permettent d'augmenter en conséquence l'état locatif et le rendement global des immeubles concernés.

Au 31 décembre 2016, gérance.ne enregistre 40 appartements en cours de chantier pour une remise complète à neuf.

Pour ces logements en travaux, les nouveaux loyers nets sont fixés au prix du marché.

Marché du logement

Malgré un taux d'appartements vacants toujours mesuré, une détente du marché sur l'ensemble du canton est constatée.

Après la hausse du nombre de logements vacants relevée en 2014 et 2015, une légère diminution est observée cette année¹⁵⁾.

¹⁴⁾ Sur un total de 3'772 dont la Caisse est propriétaire (soit environ la moitié).

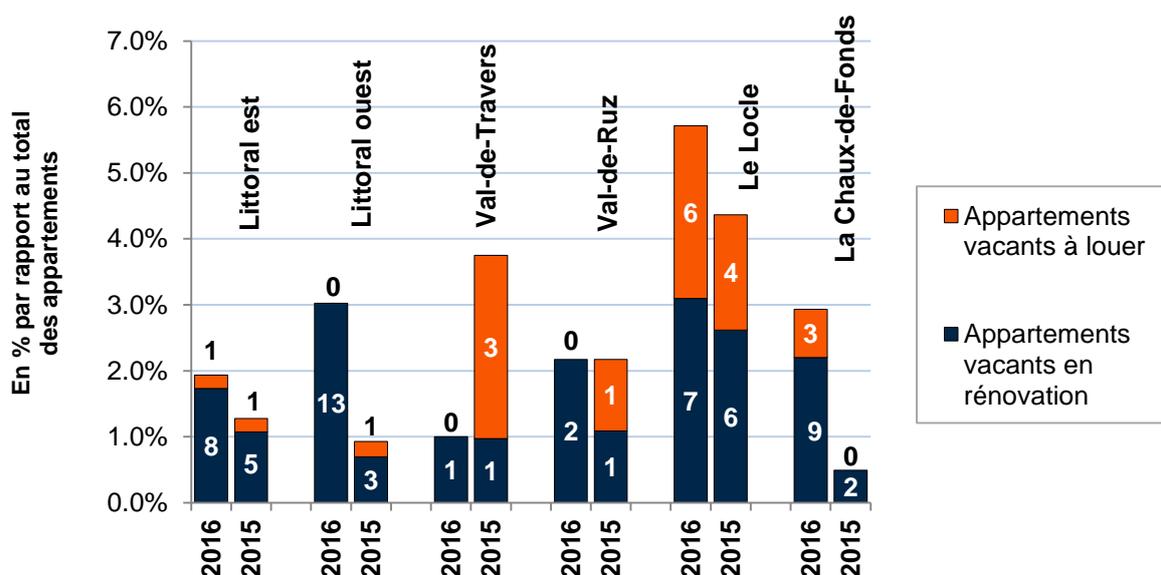
¹⁵⁾ Voir Enquête annuelle 2016 concernant les logements vacants.

Le taux de rotation des locataires est plus marqué dans les Montagnes neuchâteloises en raison d'une offre davantage soutenue.

Les efforts consentis par gérance.ne concernant les travaux de rénovation/modernisation de la plupart des immeubles sous gestion ont mené à une diminution d'appartements vacants, hormis ceux temporairement en chantier.

Le tableau ci-dessous recense les appartements vacants au 31.12.2015 et 31.12.2016. Les logements en cours de rénovation sont mentionnés dans le graphique en complément des objets vacants.

Secteurs	Nombre d'appartements gérés	Nombre d'appartements à louer au 31.12.2016	Nombre d'appartements à louer au 31.12.2015
Littoral est	490	1	1
Littoral ouest	430	-	1
Val-de-Travers	108	-	3
Val-de-Ruz	92	-	1
Le Locle	229	6	4
La Chaux-de-Fonds	409	3	-
Total	1'758	10	10



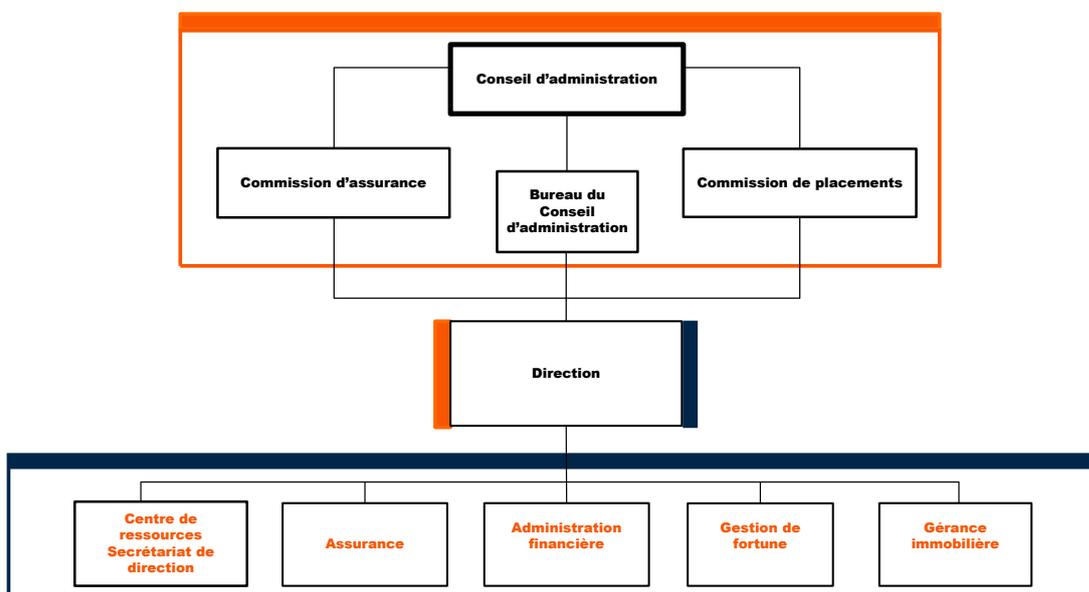
Procédures et contestations

gérance.ne a traité cinq affaires auprès de la Chambre de conciliation ou auprès des Tribunaux régionaux notamment pour des résiliations de bail en raison de non-paiement et de problèmes de comportement. Une autre affaire est suivie avec le soutien de l'avocat externe de la Caisse. Il s'agit d'un dossier de nuisances importantes d'une chaufferie à distance voisine de deux de ses immeubles.

GOVERNANCE

7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

7.1. Généralités



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres la mission, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté appliquées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse. Le Conseil d'administration, organe suprême, se compose paritairment de 18 membres depuis le 01.01.2015 (30 auparavant). Le Conseil d'administration délègue à deux Commissions de 8 membres chacune la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et de surveiller certaines affaires. La Direction assure la gestion courante de la Caisse et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

Afin que les membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur devoir de diligence, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Une fois par année, les membres du Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs, ainsi que les mandataires externes impliqués dans la gestion et l'administration de la fortune doivent remplir et signer une déclaration de loyauté. Les relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance doivent être déclarées.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune.

prevoyance.ne est notamment membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP). Elle est soumise à la charte de l'ASIP, un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre veille au respect des principes édictés et prend des dispositions adéquates en la matière.

7.2. Contrôles

Le système de contrôle interne est un processus qui doit être évalué régulièrement afin de confirmer que tous les contrôles en place sont toujours nécessaires et efficaces.

La dernière évaluation des risques, tant stratégiques qu'opérationnels, a été effectuée fin 2015. Les risques liés aux processus de gestion sont évalués à chaque revue des matrices de risques et contrôles, selon le rythme fixé avec l'organe de révision.

La Direction se préoccupe d'instaurer, au sein de la Caisse, une culture de contrôles intenses. Elle sensibilise les collaborateurs aux besoins du contrôle interne. La fonction de contrôleur de gestion a permis de développer un environnement de rigueur dans lequel tous les collaborateurs sont impliqués. En plus de ses contrôles réguliers, la contrôleur de gestion maintient à jour pour chaque processus les matrices des risques et leurs contrôles et établit des rapports destinés à la Direction et au Conseil d'administration.

Les rapports trimestriels de la Caisse permettent de contrôler régulièrement les éléments-clés de la situation financière et statistique (degré de couverture, réserve de fluctuation de valeur, budget de fonctionnement de la Caisse, effectifs, etc.) et de prendre des mesures si nécessaire.

De plus, des intervenants externes participent à l'élaboration des rapports de contrôle présentés aux organes de la Caisse, notamment le contrôleur des investissements, l'expert en prévoyance professionnelle, l'organe de révision et l'expert immobilier.

L'organe de révision vérifie l'existence d'un système de contrôle interne adapté à la Caisse et émet des recommandations sur la manière dont le contrôle interne pourrait être renforcé.

Depuis plusieurs années, en collaboration avec l'organe de révision, le thème de la fraude est abordé. Les risques y relatifs sont mis en évidence dans le but de renforcer les contrôles mis en place.



8. ORGANES

8.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Dès le 01.01.2015, il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9 représentant les assurés, nommés au début de chaque législature cantonale.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans (changements opérés au 01.01.2017, voir site Internet).

Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les mutations intervenues, sont les suivants pour l'année 2016 :

Nom	Représentant *	Entré-e le	Jusqu'au
AUBERT Nicolas (président)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
JAMBE Paul (vice-président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
BOURQUIN Patrick (secrétaire)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
DELLA SANTA Blaise (vice-secrétaire)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)	01.11.2016	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)	01.07.2016	
DEGRAUWE Marc	Employeur (ACN)	25.11.2013	30.06.2016
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	01.07.2015	
HAENNI Patrick	Employeur (ANMEA)	30.08.2013	31.03.2016
HEIDER Julien	Employeur (HNE)	01.09.2015	
KRAEHENBUEHL Gabriel	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
LEGRIX Jean-Charles	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.02.2014	31.07.2016
MATTHEY Yves	Employeur (ANMEA)	26.04.2016	10.10.2016
MOREL Sylvia	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.08.2016	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	15.12.2011	
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	
OES Marc-André	Assurés (SSP)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	

* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâteloises
ANMEA	Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
HNE	Hôpital Neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SMF	Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. En 2016, il a tenu 15 séances, notamment sur le sujet de la baisse des espérances de rendement (y compris séances de formation).

La LCPFPub (art. 15) et le Règlement d'organisation (art. 5) décrivent les missions du Conseil d'administration. Les principales sont :

- définir les objectifs et principes des plans d'assurance sur la base du financement inscrit dans la LCPFPub, ainsi que ceux en lien avec la gestion de fortune ;
- contrôler périodiquement la concordance à moyen et long termes entre la fortune placée et les engagements de prévoyance ;
- définir les objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance ;
- établir les rapports entre les employeurs affiliés et la Caisse, ainsi que les conditions d'affiliation ;
- approuver les comptes annuels ;
- définir l'organisation des organes, engager la Direction et contrôler la gestion de la Caisse ;
- donner son avis sur toute modification de la LCPFPub.

8.2. Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prevoyance.ne. Il est composé du président, du vice-président, du secrétaire et du vice-secrétaire du Conseil d'administration.

Les présidents des Commissions, ainsi que les membres de la Direction, participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration, ainsi que les mutations intervenues, sont les suivants pour l'année 2016 :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
AUBERT Nicolas (président)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
JAMBE Paul (vice-président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	31.12.2016
BOURQUIN Patrick (secrétaire et président de la Commission de placements)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
DELLA SANTA Blaise (vice-secrétaire)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
MARCONE Andrea (présidente de la Commission d'assurance)	Assurés (SSP)	06.03.2009	

Le Bureau s'est réuni à 13 reprises en 2016, notamment pour coordonner les activités des différents organes et traiter certaines questions spécifiques à la gestion de la Caisse.



8.3. Commission d'assurance

La Commission d'assurance se charge notamment, à l'aide de l'administration, des tâches principales suivantes (art. 19 du Règlement d'organisation) :

- proposer les adaptations des plans d'assurance ;
- proposer au Conseil d'administration les bases techniques de la Caisse et leur adaptation ;
- proposer et assurer le suivi des modifications des règlements utiles à la gestion de la partie assurance, notamment le Règlement d'assurance (RAss), le Règlement d'affiliation des employeurs (RAff), le Règlement sur les engagements de prévoyance (REng) et le Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart) ;
- définir la politique de taux d'intérêt nécessaire à la gestion de la partie assurance de la Caisse ;
- analyser les rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle, en collaboration avec la Commission de placements, et formuler des propositions si nécessaire.

Les membres de la Commission d'assurance, ainsi que les mutations intervenues pour l'exercice 2016, sont les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
MARCONE Andrea (présidente)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DELLA SANTA Blaise (vice-président)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)	01.11.2016	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
HAENNI Patrick	Employeur (ANMEA)	30.08.2013	31.03.2016
LEGRIX Jean-Charles	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.02.2014	31.07.2016
MATTHEY Yves	Employeur (ANMEA)	26.04.2016	10.10.2016
MOREL Sylvia	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.08.2016	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	

La Commission d'assurance n'a tenu que 4 séances en 2016, les sujets de la baisse des espérances de rendement et du changement de plan d'assurance ayant été traités directement par le Conseil d'administration.

8.4. Commission de placements

La Commission de placements se charge notamment, à l'aide de l'administration, des tâches principales suivantes (art. 17 du Règlement d'organisation) :

- proposer la stratégie et la gouvernance des placements, les marges tactiques et les indices de référence des différentes classes d'actifs ;
- choisir le dépositaire pour les titres ;
- attribuer de manière globale les mandats de gestion mobilière et immobilière ;
- proposer les principes de rebalancement et contrôler trimestriellement leur adéquation avec la stratégie de placements ;
- valider l'évaluation annuelle des immeubles ;
- décider des acquisitions et des ventes de biens immobiliers ;
- décider des rénovations complètes d'immeubles et déterminer l'enveloppe budgétaire annuelle ;

- définir la politique de taux d'intérêt des prêts ;
- analyser les rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle, en collaboration avec la Commission d'assurance et formuler des propositions si nécessaire.

Les membres de la Commission de placements, ainsi que les mutations intervenues pour l'exercice 2016, sont les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
BOURQUIN Patrick (président)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
KRAEHENBUEHL Gabriel (vice-président)	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	06.03.2009	
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)	01.07.2016	
DEGRAUWE Marc	Employeur (ACN)	25.11.2013	30.06.2016
HEIDER Julien	Employeur (HNE)	01.09.2015	
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	15.12.2011	
OES Marc-André	Assurés (SSP)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	

La Commission de placements a tenu 12 séances en 2016.

8.5. Direction

La Direction de la Caisse, à l'aide du personnel de l'administration, est chargée de la gestion de la Caisse, de proposer aux Commissions puis au Conseil d'administration les adaptations nécessaires de la réglementation, d'informer les assurés et les employeurs et de gérer toutes les relations avec les tiers. La Direction supervise également sa gérance des immeubles (gérance.ne).

Les personnes suivantes forment la Direction :

Nom	Fonction	Entré-e le	Jusqu'au
SANTSCHI Olivier	Directeur	06.03.2009	
OFZKY Myriam	Directrice adjointe	06.03.2009	29.02.2016
KOLONOVICS Alain	Directeur adjoint	01.03.2016	

La gestion du personnel, effectuée par la Direction, repose sur le cadre donné par le Conseil d'administration dans le Règlement sur le statut du personnel. La gestion d'une caisse de pensions nécessite des compétences techniques élevées. Par analogie aux exigences légales pour les membres des organes suprêmes, la Direction encourage et organise la formation continue et le développement des compétences de ses collaborateurs.

La Caisse est membre de plusieurs associations professionnelles de la branche et développe des contacts avec d'autres institutions de prévoyance, notamment les caisses de pensions publiques.

Le Conseil d'administration a accepté le retrait de Mme Myriam Ofzky de la Direction en lui confiant d'autres responsabilités internes. Lors de sa séance du 25.02.2016, il a nommé M. Alain Kolonovics au poste de directeur adjoint. La Direction a procédé à une adaptation mesurée de l'organisation de l'administration selon l'organigramme figurant sur le site Internet.

OBJECTIFS ET CONCLUSION

9. OBJECTIFS ET PROJETS EN 2017 - 2018

Les objectifs de prevoyance.ne pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- Préciser les adaptations nécessaires à apporter au plan d'assurance, conséquence de la révision à la baisse de l'espérance moyenne de rendement, tout en tenant compte des diverses études établies par l'expert agréé de la Caisse. Mettre en place les premières mesures d'économie (baisse du taux de réversion pour les rentes de conjoint/concubin survivant au 01.07.2017).
- Constituer les organes de la Caisse au 01.07.2017 à la suite du changement de législature cantonale, conformément à l'article 16 LCPFPub.
- Définir les contours préalables de la prochaine étude ALM (étude de congruence actifs/passifs) dans le cadre du processus de décisions stratégiques (capacité de risque, facteurs financiers et structurels).
- Mener à terme la formalisation des conventions d'affiliation avec les employeurs, ainsi que les prescriptions de garantie d'une collectivité publique (arrêtés), en lien avec le découvert technique de la Caisse et le système de la capitalisation partielle.
- Analyser les effets de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 sur la Caisse, dont les changements concernant l'AVS (si le peuple approuve la réforme en septembre 2017) entreront en vigueur au 01.01.2018 alors que ceux liés à la LPP prendront effet une année plus tard.
- Inventorier les mesures destinées à résorber un éventuel découvert dans le nouveau plan (limitées dans le temps) et établir un ordre de priorité si la Caisse devait dévier à terme du plan de recapitalisation, ce qui n'est pas le cas au 01.01.2017.
- Réaliser le plan de répartition des fonds résiduels de l'ex-CPC sitôt les décisions des instances juridiques connues (à ce stade, recours au Tribunal administratif fédéral (TAF)).
- Analyser l'opportunité du maintien de la couverture contre le risque de change, en lien avec les coûts et l'évolution attendue des marchés monétaires.
- Maintenir, grâce aux ressources internes, le rythme des projets de rénovations des immeubles avec des standards d'efficacité énergétique adéquats, et poursuivre la recherche des opportunités d'acquisitions et de constructions.
- Accentuer la surveillance et les contrôles au sein des différents mandataires de la Caisse dans un souci d'optimisation des processus de travail et de baisse des coûts de gestion.
- Oeuvrer à la formation continue du personnel de l'administration et des membres du Conseil d'administration.
- Poursuivre les chantiers informatiques en cours visant à automatiser et à moderniser certains aspects de la gestion. Il s'agit notamment d'assurer l'évolution de la gestion électronique des documents installée dans l'ensemble des secteurs de la Caisse, d'optimiser la structure et le transfert des données avec les employeurs dans le secteur de l'assurance, ainsi que les programmes de gestion immobilière.



10. CONCLUSION

Depuis 2015, la Caisse a ainsi entrepris un processus d'études des conséquences à long terme de la baisse des espérances de rendement. Il s'est poursuivi en 2016 et le Conseil d'administration a déposé son rapport au Conseil d'Etat en juin 2016. Ce dernier a ensuite organisé des discussions entre les représentants des principaux employeurs affiliés et des associations de personnel.

Pour 2016, les éléments principaux suivants peuvent être rappelés :

- la Caisse a réalisé une bonne performance de 4.01% ;
- la réserve de fluctuation de valeur a été augmentée à 494 millions, alors qu'elle avait été initialement constituée de 270 millions par les employeurs affiliés au 01.01.2014 ;
- prévoyance.ne dispose de la provision nécessaire à abaisser le taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25% pour les bénéficiaires de rentes ;
- la provision pour changement des bases techniques (longévité) continue d'être alimentée chaque année.

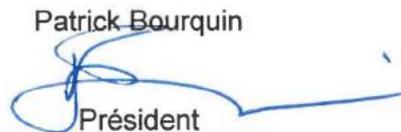
Au 01.01.2017, prévoyance.ne respecte les objectifs fixés par le législateur fédéral ainsi que son plan de recapitalisation validé par l'Autorité de surveillance (As-So). Les mesures prises en 2014 portent leurs effets grâce aux efforts fournis par les assurés et les employeurs affiliés. Le processus, inscrit dans le système de la capitalisation partielle autorisée par le droit fédéral et visant un taux de couverture de 80% en 2039, satisfait à ses objectifs.

Ainsi, du point de vue du plan d'assurance, de la stratégie de placements et des mesures de recapitalisation, la situation de prévoyance.ne est saine. La Caisse devra toutefois prendre des mesures afin de faire face à la baisse des espérances moyennes de rendement. Dans l'attente des décisions du Grand Conseil sur le financement (cotisations et mesures transitoires), le Conseil d'administration a décidé, comme mesure de sa compétence, de réduire le taux de réversion de la rente de conjoint/concubin survivant de 70% à 60% (de la rente d'invalidité/retraite). Cette mesure, avec une entrée en vigueur fixée au 01.07.2017, n'est pas encore prise en considération dans les comptes au 31.12.2016.

La présidence et la Direction adressent leurs remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à la réalisation des objectifs de la Caisse en 2016, et tout particulièrement à son personnel.

Olivier Santschi

Directeur

Patrick Bourquin

Président

La Chaux-de-Fonds, le 26.06.2017.

COMPTES ANNUELS

BILAN

Bilan	31.12.2016	31.12.2015
PLACEMENTS		
Liquidités	75'290'740.94	78'891'405.63
Opérations sur devises à terme	- 8'395'792.00	- 11'173'994.00
Débiteurs	5'389'620.36	7'583'939.24
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	436'967'948.05	431'109'867.51
Obligations étrangères en monnaies étrangères	693'829'822.06	663'807'160.08
Actions de sociétés suisses	402'815'344.26	416'209'250.01
Actions de sociétés étrangères	1'036'487'228.99	949'791'123.74
Prêts hypothécaires aux assurés	46'564'243.51	45'945'539.51
Prêts hypothécaires aux personnes morales	10'651'332.55	10'952'504.30
Prêts aux débiteurs non affiliés	1'730'876.35	1'798'829.25
Placements chez l'employeur	121'148'294.01	125'564'444.24
Immeubles	814'209'783.47	784'649'754.39
Placements immobiliers indirects suisses	212'921'224.71	200'231'032.79
Placements alternatifs	67'562'963.35	62'699'788.41
TOTAL DES PLACEMENTS	3'917'173'630.61	3'768'060'645.10
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	1'823'375.82	2'001'562.39
TOTAL DE L'ACTIF	3'918'997'006.43	3'770'062'207.49
DETTES		
Prestations de libre passage	27'002'930.25	28'510'349.49
Autres dettes	8'153'003.30	7'992'074.85
TOTAL DES DETTES	35'155'933.55	36'502'424.34
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	901'216.64	639'809.15
Réserve cotisations employeurs CPC	15'305'779.65	14'775'977.10
Réserve de cotisations Etat	304'328.45	293'796.10
Réserve de cotisations HNE	2'624'553.35	2'533'702.35
TOTAL DES RESERVES COTISATIONS EMPLOYEURS (Convention Employeurs Fondateurs)	18'234'661.45	17'603'475.55
Provision assurés CPC	22'215'288.25	22'384'048.00
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	29'192'631.30	28'182'142.55
Provision employeur Etat	586'506.05	566'206.75
Provision employeur HNE	21'705'733.10	20'954'400.25
TOTAL DES PROVISIONS (Convention Employeurs Fondateurs)	73'700'158.70	72'086'797.55
PROVISIONS RECAPITALISATION		
Provision part à l'apport supp. 60 mois	78'000.00	52'000.00
Provision part au découvert 2039	179'000.00	179'000.00
TOTAL DES PROVISIONS RECAPITALISATION	257'000.00	231'000.00
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		
Capital de prévoyance actifs	2'745'933'870.25	2'699'577'187.75
Capital de prévoyance pensionnés	2'717'245'633.30	2'658'824'399.50
Provision pour changement de bases techniques	69'983'315.00	45'759'367.00
Provision pour abaissement du taux technique	341'750'945.90	335'962'508.53
Provision pour revalorisation des prestations	6'962'000.90	8'725'448.85
Provision pour cas d'invalidité en suspens	10'693'342.00	6'733'011.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	15'000'000.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	5'907'569'107.35	5'770'581'922.63
DECOUVERT TECHNIQUE	- 2'611'145'545.45	- 2'608'303'029.03
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	494'324'474.19	480'719'807.30
TOTAL DU PASSIF	3'918'997'006.43	3'770'062'207.49

COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	01.01.2016- 31.12.2016	01.01.2015- 31.12.2015
Cotisations des assurés	114'495'995.90	114'614'568.05
Cotisations des employeurs	167'709'203.30	167'286'127.45
Indemnité de sortie (capitalisation partielle)	2'906'546.15	3'295'728.25
Subsides Fonds de garantie LPP	169'887.00	147'421.00
Financement retraites employeurs	949'917.00	174'492.00
Rachats personnels	5'269'166.10	5'447'581.00
TOTAL DES COTISATIONS	291'500'715.45	290'965'917.75
Apports de libre passage	53'399'165.50	62'390'393.07
Remboursements EPL/Divorce	2'353'971.35	2'233'024.78
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES	55'753'136.85	64'623'417.85
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	347'253'852.30	355'589'335.60
Rentes de vieillesse	- 169'723'808.90	- 166'183'775.20
Rentes de survivants	- 33'778'859.45	- 33'381'628.15
Rentes d'enfants	- 1'843'964.50	- 2'056'956.25
Rentes d'invalidité	- 9'532'086.25	- 9'448'735.35
Autres prestations réglementaires	- 23'477'821.17	- 20'482'771.73
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES	- 238'356'540.27	- 231'553'866.68
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 82'664'274.12	- 72'894'543.17
Versements anticipés pour la propriété du logement	- 10'216'032.95	- 9'123'792.10
Versements anticipés lors de divorces	- 5'611'965.75	- 4'914'960.30
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES	- 98'492'272.82	- 86'933'295.57
TOTAL DES DEPENSES PRESTATIONS	- 336'848'813.09	- 318'487'162.25
Variation des réserves (Convention employeurs fondateurs)	- 659'748.00	- 220'304.00
Variation des provisions (Convention employeurs fondateurs)	- 1'730'324.00	- 630'158.00
TOTAL DES VARIATIONS RESERVES COTISATIONS EMPLOYEURS ET PROVISIONS (Convention Employeurs Fondateurs)	- 2'390'072.00	- 850'462.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	- 46'356'682.50	- 101'479'137.95
Variation capital de prévoyance pensionnés	- 59'714'148.80	- 27'803'005.00
Variation provision changement de bases techniques	- 24'223'948.00	- 23'472'903.00
Variation provision pour abaissement du taux technique	- 5'788'437.37	- 23'392'043.53
Variation provision revalorisation prestations	1'763'447.95	1'121.45
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	- 3'960'331.00	1'556'474.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100%	- 138'280'099.72	- 174'589'494.03
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE	- 818'559.00	- 843'285.80
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	- 131'083'691.51	- 139'181'068.48

Compte d'exploitation	01.01.2016- 31.12.2016	01.01.2015- 31.12.2015
RESULTAT NET DES PLACEMENTS		
Résultat net sur liquidités	- 387'207.81	- 39'868.04
Résultat net sur créances à court terme	0.00	36.15
Résultat net sur opérations devises à terme	- 21'389'391.66	12'863'955.90
Résultat net sur obligations en francs suisses	6'018'739.89	6'571'475.94
Résultat net sur obligations en monnaies étrangères	34'807'098.51	- 10'634'696.97
Résultat net sur actions de sociétés suisses	- 9'692'162.65	14'673'071.51
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	92'960'731.85	- 9'933'420.45
Résultat net sur prêts hypothécaires aux assurés	799'922.60	891'546.87
Résultat net sur prêts hypothécaires aux personnes morales	272'406.30	279'397.85
Résultat net sur prêts aux débiteurs non affiliés	68'084.05	70'815.85
Résultat net sur placements auprès des employeurs	4'441'355.67	4'669'369.02
Résultat net sur immeubles	28'068'443.22	26'004'824.10
Résultat net sur les placements immobiliers indirects suisses	15'955'317.42	13'155'107.80
Résultat net sur placements alternatifs	8'850'790.86	10'038'312.54
Frais sur titres, droits de garde	- 10'601'915.59	- 11'026'824.71
Organe de révision (part placements)	- 25'920.00	- 27'000.00
Frais de gestion de fortune - immobilier direct	- 3'015'268.81	- 2'768'163.01
Autorité de surveillance (part placements)	- 8'313.30	- 7'514.10
Autres frais d'administration de la fortune	- 1'584'412.49	- 1'499'062.30
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	145'538'298.06	53'281'363.95
Organe de révision (part assurance)	- 43'200.00	- 45'000.00
Autorité de surveillance (part assurance)	- 13'855.50	- 12'523.50
Expert en prévoyance professionnelle	- 199'084.00	- 187'153.20
Autres frais d'administration	- 3'436'316.58	- 3'453'276.97
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	- 3'692'456.08	- 3'697'953.67
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	10'762'150.47	- 89'597'658.20
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	- 13'604'666.89	61'948'606.44
EXCEDENT DE CHARGES (-) / EXCEDENT DE PRODUITS (+)	- 2'842'516.42	- 27'649'051.76



ANNEXE

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et subobligatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

prévoyance.ne est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil les 24.05.2016 et 06.12.2016 (RSN 152.550, état au 01.01.2017).

Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants :

Règlements	Version initiale	Dernière modification
Règlement d'organisation (ROrg)	04.11.2009	01.10.2015
Règlement d'assurance (RAss)	28.11.2013	01.01.2017
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	03.11.2011	01.01.2017
Règlement sur les placements (RPlac)	15.12.2011	20.12.2016
Règlement sur les prêts (RPrêt)	21.03.2011	28.01.2016
Règlement sur les biens immobiliers (RImm)	21.06.2013	01.10.2015
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	22.02.2013	27.04.2016
Convention type d'affiliation	22.02.2013	24.06.2016
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart) *	16.12.2013	26.11.2015
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	30.10.2013	01.10.2015
Règlement relatif aux frais (RFrais)	28.06.2012	11.09.2015
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	31.05.2013	01.01.2017

* L'As-So a entériné le RLPart le 06.04.2016.

Dans sa séance du 20.11.2014, le Conseil d'administration a en outre accepté le mandat de gestion des fonds de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (ex-CPC) faisant l'objet du Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels (RCPC) établi par le liquidateur KPMG. L'application de ce règlement est soumise à un effet suspensif du Tribunal administratif fédéral (TAF) à la suite du recours d'une

quinzaine d'assurés de l'ex-CPC en mars 2015. Le 16.12.2016, le liquidateur a toutefois adressé au TAF une requête de traitement prioritaire des recours et de prononcé d'une nouvelle décision incidente sur effet suspensif pour qu'il soit mis fin à celui-ci (la suite du dossier ex-CPC fait l'objet d'un commentaire au chapitre 10).

Les règlements de la Caisse peuvent être consultés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique *Documents en ligne / Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les versions antérieures.

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de la Caisse. Il décide des options stratégiques et assure, avec l'aide de la Commission de placements et de la Commission d'assurance, la surveillance et le contrôle des activités de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Composé paritairement, il comprend, depuis le 01.01.2015, 18 membres, soit 9 représentants des assurés et 9 représentants des employeurs. La composition du Conseil d'administration figure dans le rapport d'activité.

La Direction et le personnel forment l'administration de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Grâce à ses collaborateurs spécialisés, l'administration assure la gestion courante de la Caisse, ainsi que le fonctionnement et l'optimisation si nécessaire des processus (gestion, contrôles et information). Elle propose et met en œuvre les décisions de l'organe suprême et des Commissions. La Direction assure l'interface avec l'organe suprême et les Commissions et gère notamment les relations externes.

L'article 27 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne).

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 21 du Règlement d'organisation.

1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux tiers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers avec lesquels la Caisse a œuvré durant l'exercice 2016 :

Tiers / Prestation	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Lausanne M. Stéphane Riesen www.pittet.net
Organe de révision	PwC, Neuchâtel M. Philippe Lienhard www.pwc.ch
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit suisse www.credit-suisse.com
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei www.ppcmetrics.ch
Expert immobilier	M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève www.ethosfund.ch
Avocat-conseil	Me Jacques-André Schneider, Genève www.schneider-troillet.ch

Tiers / Prestation	Société
Appui juridique et notarial	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrlé, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Programme de gestion des dossiers des assurés	AON Hewitt, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Gestion des salaires	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) (jusqu'au 31.12.2016, repris ensuite par la Caisse)

1.6. Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel assurent obligatoirement leur personnel à prevoyance.ne.

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une d'entre elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à prevoyance.ne, respectivement des associations faitières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2017	Effectif total au 01.01.2017 (employés) ¹⁾	Employeurs au 01.01.2016	Effectif total au 01.01.2016 (employés) ¹⁾	Effectif total au 01.01.2016 (postes/contrats) ²⁾
Communes	35	6'005	35	5'907	6'099
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	(4)	(1'639)	(4)	(1'580)	(1'719)
Cercles scolaires syndicaux	3	1'845	3	1'800	1'947
Etat	1	6'248	1	6'316	6'534
<i>dont Ecoles supérieures</i>	(6)	(1'437)	(6)	(1'913)	(2'038)
ANEMPA	8	1'156	8	1'120	1'142
ANMEA	16	2'127	16	2'069	2'128
CNP	1	773	1	760	770
EREN	1	180	1	180	181
HNE	6	3'205	6	3'109	3'118
Institutions d'enseignement	4	660	4	640	655
NOMAD	1	747	1	710	744
Université	3	1'394	3	1'401	1'555
VADEC	1	124	1	123	123
VITEOS	1	575	1	576	580
Autres institutions affiliées	61	1'685	60	1'685	1'692
Total Institutions	103	12'626	102	12'373	12'688
Total général	142	26'724	141	26'396	27'268

- 1) Effectif représentant le nombre d'employés au sein d'un même employeur (approche assurance). Les personnes au bénéfice de plusieurs postes de travail ou contrats auprès d'un même employeur sont regroupées en une seule unité. Méthode appliquée dès 2017.
- 2) Effectif distinguant les différents postes de travail/contrats au sein du même employeur. Méthode appliquée jusqu'en 2016.

Le nombre d'employeurs est resté stable entre le 01.01.2016 (141) et le 01.01.2017 (142).

L'évolution du nombre d'employeurs s'explique par le départ d'une fondation (-1) et à l'inverse, par l'affiliation de deux nouveaux employeurs (+2), tous trois répertoriés dans la catégorie "Autres institutions affiliées". Pour le détail, si l'affiliation de nouveaux employeurs est toujours un élément positif, cette annonce est à relativiser puisque dans ce cas, elle concerne trois assurés (deux nouveaux assurés et le transfert d'un assuré provenant d'un autre employeur suite à l'autonomisation d'un service de l'Etat). Il est également à relever que la résiliation du contrat de la fondation n'a pas conduit à une liquidation partielle de la Caisse.

S'agissant de l'effectif des assurés, le tableau précédent montre une augmentation de 328 unités en 2016 en comparaison du nombre d'employés (approche assurance)

Comparé au rapport de gestion 2015, il faut noter un changement de présentation des effectifs. Depuis la mise à disposition par la Caisse d'un système informatique permettant de séparer les différents postes de travail auprès d'un même employeur, cette approche "contrat de travail" plutôt qu'"employé" s'est largement renforcée. Certains assurés sont soumis à deux (voire plusieurs) contrats de travail liés à des fonctions distinctes, ce qui conduit à un biais dans nos propres statistiques (nombre d'assurés)¹⁶⁾. Par souci de clarté, pour la première fois au 01.01.2017, nous présentons donc nos statistiques en consolidant en un seul assuré les employés au bénéfice de plusieurs postes de travail au sein du même employeur (colonnes "employés"). L'effectif 2016 a été recalculé en fonction de cette nouvelle méthode, et pour une question de transparence, nous avons laissé la colonne *Effectif total au 01.01.2016 (postes/contrats)* correspondant aux chiffres publiés dans le rapport de gestion 2015.

Ce (re)traitement des effectifs en ligne avec l'activité d'assurance (assurés par employeur) est volontairement effectué cette année pour disposer d'une base comparative sur deux années. Ainsi, le tableau des effectifs figurant au chapitre 2 ci-après est reconsidéré au 01.01.2016 selon les deux méthodes.

¹⁶⁾ Un enseignant d'un cercle scolaire au bénéfice de deux contrats distincts auprès de différents collèges de ce même cercle était jusqu'ici enregistré dans les statistiques de la Caisse pour chacun de ses postes ou contrats. Dès lors, les statistiques de l'effectif reflètent la qualité d'employé. Dans l'exemple, cette personne représente un seul assuré actif (puisque les deux contrats sont auprès du même employeur).

2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes, tenant compte des adaptations détaillées au chapitre 1.6., sont présentés dans le tableau ci-après. Les données en italique (au 01.01.2016) présentent au titre de rappel l'effectif selon les postes/contrats de travail. Les autres données représentent le nombre d'employés (selon les explications des pages précédentes) :

	Hommes	Femmes	Total	Evolution		
				Totale	Entrées	Sorties
Assurés risques						
01.01.2016	5	10	15			
01.01.2016	5	10	15			
01.01.2017	5	7	12	-3	+ 6	- 9
Assurés actifs						
01.01.2016	7'550	11'258	18'808			
01.01.2016	7'257	10'775	18'032			
01.01.2017	7'211	10'931	18'142	110	+ 2'022	- 1'912
Assurés "en suspens" *						
01.01.2016	12	24	36			
01.01.2016	12	24	36			
01.01.2017	5	13	18	-18	+ 9	- 27
Total des assurés en activité						
01.01.2016	7'567	11'292	18'859			
01.01.2016	7'274	10'809	18'083			
01.01.2017	7'221	10'951	18'172	89	+ 2'037	- 1'948
Retraités						
01.01.2016	3'097	2'959	6'056			
01.01.2016	3'058	2'915	5'973			
01.01.2017	3'146	3'056	6'202	229	+ 427	- 198
Conjoints survivants						
01.01.2016	132	1'278	1'410			
01.01.2016	132	1'274	1'406			
01.01.2017	149	1'280	1'429	23	+ 103	- 80
Invalides						
01.01.2016	187	317	504			
01.01.2016	185	315	500			
01.01.2017	187	308	495	-5	+ 85	- 90
Enfants de retraités, d'invalides et orphelins						
01.01.2016	217	222	439			
01.01.2016	214	220	434			
01.01.2017	218	208	426	-8	+ 98	- 106
Total des bénéficiaires de rentes						
01.01.2016	3'633	4'776	8'409			
01.01.2016	3'589	4'724	8'313			
01.01.2017	3'700	4'852	8'552	239	+ 713	- 474
Total des assurés en activité et des bénéficiaires de rentes						
01.01.2016	11'200	16'068	27'268			
01.01.2016	10'863	15'533	26'396			
01.01.2017	10'921	15'803	26'724	328	+ 2'750	- 2'422

* Les assurés "en suspens" ne paient plus de cotisations (fin de droit au salaire) et sont en principe en attente d'une décision AI (voir chapitre 5.5.).

Les retraités différés (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement) sont au nombre de 38 (44 au 01.01.2016) et font partie des retraités dans le tableau ci-avant.

Les effectifs ci-dessus ne prennent pas en compte les assurés actifs et bénéficiaires de rentes du plan complémentaire pour les médecins-cadres, assurés au plan de base. Au 01.01.2017, l'effectif de ce plan représente 101 assurés actifs (95 au 01.01.2016) et 10 bénéficiaires de rentes (9 au 01.01.2016).

Les concubins survivants sont intégrés à l'effectif des conjoints survivants.

Le nombre d'invalides a légèrement diminué en 2016 (-1%). Pour rappel, la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) connaît la même notion de l'invalidité que l'assurance invalidité fédérale (AI). Ainsi, les institutions de prévoyance doivent obligatoirement suivre les constats des organes de l'AI. Cet effet coercitif concerne aussi bien le degré d'invalidité défini par l'AI que la survenance de l'incapacité de travail conduisant à la situation d'invalidité. L'évolution des cas d'invalidité dépend directement du rythme de traitement des cas par l'Office de l'assurance invalidité (OAI). Il peut alors en résulter une certaine influence sur l'évolution de la sinistralité entre deux exercices.

Le nombre de conjoints/concubins survivants augmente davantage que l'exercice précédent (+23 contre +4), alors que le nombre d'enfants diminue sensiblement (fins de droit).



3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Le Règlement d'assurance de la Caisse prévoit deux collectifs distincts au sein de son plan d'assurance, résumés succinctement ci-dessous :

- Le collectif ordinaire (ci-après : "plan ordinaire"), en primauté des prestations, basé sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 64 ans¹⁷⁾ ; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter ou différer au plus tard jusqu'à 70 ans.
- Le collectif spécial (PPP) (ci-après : "dispositions particulières PPP"), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions pénibles reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, toutefois au plus tôt le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire. Elle ne couvre que les risques d'invalidité et de décès jusqu'au 31 décembre de l'année coïncidant avec le 19^{ème} anniversaire, puis ensuite seulement elle s'étend à la retraite.

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne assurant des prestations calculées sur la part variable de rémunération et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-.

3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et ce jusqu'au jour où un cas d'assurance survient, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

Appliqués au traitement cotisant (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'450.- en 2016, pour un degré d'occupation de 100%), les taux de cotisations règlementaires (valables depuis le 01.01.2014) sont les suivants :

Âge	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	8.80%	14.70%	11.35%	16.45%
30 - 39 ans	9.30%	14.70%	11.85%	16.45%
40 - 49 ans	9.80%	14.70%	12.35%	16.45%
50 - 59 ans	10.50%	14.70%	13.05%	16.45%
60 - 70 ans	10.70%	14.70%	13.25%	16.45%

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

¹⁷⁾ Le calcul de la rente tient compte des degrés d'activité effectués au cours de la carrière.

Un rappel de cotisation est prélevé lors de chaque augmentation individuelle de traitement selon une méthode collective de financement. La Caisse calcule le rappel de cotisation en appliquant un taux à l'évolution du traitement assuré et non sur la base de l'augmentation induite des capitaux de prévoyance, ce qui fait apparaître une composante de solidarité entre assurés jeunes et plus âgés. Depuis le 01.01.2014, ce rappel est échelonné selon l'âge de l'assuré et réparti à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Les taux de rappels se présentent comme suit :

Âge	Taux de rappels	Assurés	Employeurs
20 - 29 ans	85.00%	34.00%	51.00%
30 - 39 ans	95.00%	38.00%	57.00%
40 - 49 ans	100.00%	40.00%	60.00%
50 - 59 ans	115.00%	46.00%	69.00%
60 - 70 ans	125.00%	50.00%	75.00%

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de prévoyance.ne sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.



4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (ci-après : RPC 26), dans sa version du 01.01.2014.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité est tenue conformément au droit des obligations, à l'article 48 OPP2 et à la RPC 26.

Rubriques	Principes d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	Évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1 ^{er} décembre de l'exercice concerné.
Rénovations d'immeubles	Portées en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Évalués selon les prix du marché.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés à l'aide des bases techniques selon le Règlement sur les engagements de prévoyance.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques, sans réassurer les risques décès et invalidité auprès d'un tiers. Les nouveaux cas d'invalidité prévisibles font cependant l'objet d'une provision technique nommée *Provision pour cas d'invalidité en suspens* (voir chapitre 5.5.).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, une provision a également été constituée à cet effet depuis le 01.01.2014, nommée *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*.

Ces deux provisions sont régies par le Règlement sur les engagements de prévoyance. Elles répondent à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protègent la Caisse contre les fluctuations liées à ces risques.

5.2. Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires au 31.12.2016.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2'740'290'992.40	2'694'675'408.90	45'615'583.50
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	5'642'877.85	4'901'778.85	741'099.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'745'933'870.25	2'699'577'187.75	46'356'682.50

L'augmentation du capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 46'356'682.50.

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'145'560'982.30	1'119'496'182.40	17'623'225.55
Taux d'intérêt minimal LPP	1.25%	1.75%	-0.50 pt de %

Au 31.12.2016, les avoirs de vieillesse minimum LPP représentent 42% (en nombre rond) des capitaux de prévoyance des assurés actifs.

5.4. Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le *Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futurs rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes du plan de base	2'716'820'328.30	2'658'448'143.50	58'372'184.80
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes du plan des médecins-cadres	425'305.00	376'256.00	49'049.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'717'245'633.30	2'658'824'399.50	58'421'233.80

L'augmentation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes se monte à CHF 58'421'233.80. Considérant la sortie d'un employeur en 2016 et le transfert des bénéficiaires de rentes auprès de la nouvelle institution de prévoyance, la variation totale s'élève à près de 60 millions.

5.5. Bases techniques, provisions techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le détail des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Provision pour changement de bases techniques	69'983'315.00	45'759'367.00	24'223'948.00
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	341'750'945.90	335'962'508.53	5'788'437.37
Provision pour revalorisation des prestations	6'962'000.90	8'725'448.85	-1'763'447.95
Provision pour cas d'invalidité en suspens	10'693'342.00	6'733'011.00	3'960'331.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	15'000'000.00	0.00
Total des provisions techniques	444'389'603.80	412'180'335.38	32'209'268.42

Depuis le 01.01.2014, les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques LPP 2010 (projetées 2013) et d'un taux d'intérêt technique de 3.5%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la *Provision pour changement des bases techniques* correspond à 1.2% de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Elle est augmentée de 0.4% par année jusqu'à ce prochain changement. Aucune provision pour changement des bases techniques n'est nécessaire pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres.

Pour permettre de couvrir à futur le coût d'une baisse du taux d'intérêt technique à 2.25%, pour les bénéficiaires de rentes uniquement, la *Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique* a été actualisée en fonction des engagements concernés.

La provision permet de couvrir l'impact calculé au 31.12.2016 de ce futur changement sur les engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Elle avait été initialement constituée au 01.01.2014 selon un objectif de baisse du taux d'intérêt technique à 3% pour l'ensemble des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. Le constat de baisse de l'espérance moyenne de rendement, ses conséquences et les travaux en cours concernant l'adaptation du plan d'assurance ont conduit à la réaffectation de cette provision par le Conseil d'administration et à son renforcement dès l'exercice 2015.

La *Provision pour revalorisation des prestations* est destinée à prendre en compte l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 01.01.2017 lors de l'établissement du bilan de la Caisse au 31 décembre de l'année en cours. Elle tient compte, pour les assurés actifs, de l'effet sur les capitaux de prévoyance, de

l'augmentation des traitements assurés et de la norme minimale selon article 17 LFLP, sous déduction des rappels de cotisations de l'employeur au 01.01.2017.

Pour les bénéficiaires de rentes, la provision prend en compte l'effet sur les capitaux de l'indexation des rentes. En raison de la variation négative de l'IPC (-0.4% de mai 2015 à mai 2016), le Conseil d'administration a pris la décision lors de sa séance du 24.11.2016 de ne pas adapter les rentes en cours au 01.01.2017, ceci en application des articles 32c LCPFPub et 104 du Règlement d'assurance.

Comme indiqué au chapitre 5.1., la Caisse a constitué une *Provision pour cas d'invalidité en suspens*. Il s'agit du coût estimé des cas d'invalidité pour lesquels l'Office AI a établi un projet d'acceptation de rente, alors qu'une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG n'a pas été rendue au moment du bouclage des comptes de la Caisse. Cette provision tient également compte des cas d'invalidité qui ont fait l'objet d'une décision définitive, mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement par la Caisse. Cette provision augmente sensiblement en 2016 en prévision de nombreux nouveaux cas d'invalidité d'assurés relativement jeunes.

Sur recommandation de l'expert, une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* a été créée au 01.01.2014 dans le but d'amortir les effets d'une évolution défavorable du risque décès et invalidité. Compte tenu de la situation financière et également de l'évolution de ces risques, il n'est pas nécessaire de l'adapter au 31.12.2016.

5.6. Réserves et provisions non techniques

Le Règlement sur les engagements de prévoyance définit également les principes de constitution et dissolution des provisions non techniques en lien avec la liquidation de l'ex-CPC.

Le détail des réserves et provisions non techniques figurant au passif du bilan est le suivant :

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Réserve cotisations employeurs CPC	15'305'779.65	14'775'977.10	529'802.55
Réserve cotisations (Etat)	304'328.45	293'796.10	10'532.35
Réserve cotisations (HNE)	2'624'553.35	2'533'702.35	90'851.00
Provision assurés CPC	22'215'288.25	22'384'048.00	-168'759.75
Provision Fondation Ville de La Chaux-de-Fonds	29'192'631.30	28'182'142.55	1'010'488.75
Provision employeur Etat	586'506.05	566'206.75	20'299.30
Provision employeur HNE	21'705'733.10	20'954'400.25	751'332.85
Total des réserves et provisions non techniques	91'934'820.15	89'690'273.10	2'244'547.05

La Caisse a réuni, au moment de sa création, la totalité des patrimoines des trois institutions de prévoyance des employeurs fondateurs. Pour tenir compte du degré de couverture plus élevé de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (ex-CPC), le montant supplémentaire par rapport au degré de couverture d'entrée a été porté en réserves et provisions (droit exclusif des destinataires concernés).

Suite à la liquidation de l'ex-CPC, décidée par l'Autorité de surveillance et combattue initialement par quelque 150 recourants devant le Tribunal administratif fédéral en novembre 2010, ces montants ont été conservés dans les comptes de prévoyance.ne. Ils ont évolué en 2016 selon le taux de performance nette de +3.76% (+1.27% en 2015). Afin de pouvoir libérer rapidement la *Provision assurés CPC*, le montant correspondant a été considéré comme un placement fiduciaire et placé "sans risque". Ainsi, il évolue en fonction du taux Libor au 1^{er} janvier de l'exercice concerné soit -0.5936% (+0.0364% en 2015).

L'augmentation des réserves et provisions durant l'exercice écoulé se monte à CHF 2'390'072.-, desquels il faut déduire CHF 145'524.95 représentant les frais relatifs à la liquidation de l'ex-CPC.

La suite du dossier ex-CPC fait l'objet d'un commentaire au chapitre 10.

5.7. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP

Le degré de couverture calculé selon l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon art. 44 OPP2	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'745'933'870.25	2'699'577'187.75	46'356'682.50
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'717'245'633.30	2'658'824'399.50	58'421'233.80
Provisions techniques	444'389'603.80	412'180'335.38	32'209'268.42
Engagements de prévoyance (E)	5'907'569'107.35	5'770'581'922.63	136'987'184.72
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'296'423'561.90	3'162'278'893.60	134'144'668.30
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	494'324'474.19	480'719'807.30	13'604'666.89
Total de la fortune selon 44 OPP2(F) (actifs - passifs non actuariels + RFV)	3'790'748'036.09	3'642'998'700.90	147'749'335.19
Découvert technique selon 44 OPP2	2'116'821'071.26	2'127'583'221.73	-10'762'150.47
Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)	64.2 %	63.1 %	1.1 pt de %

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, prevoyance.ne est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé régulièrement afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente comme suit :

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	5'907'569'107.35	5'770'581'922.63	136'987'184.72
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'296'423'561.90	3'162'278'893.60	134'144'668.30
Découvert selon 72a LPP	2'611'145'545.45	2'608'303'029.03	2'842'516.42
Taux de couverture selon 72a LPP	55.8 %	54.8 %	1.0 pt de %

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. L'évolution de cette dernière est décrite au chapitre 6.4.

Durant l'exercice 2016, la performance des placements et l'évolution des engagements de prévoyance ont été plus favorables que l'espérance moyenne des rendements selon le plan de recapitalisation adopté au 01.01.2014, ce qui a permis une attribution à la réserve de fluctuation de valeur de 13.6 millions.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie le 01.01.2016 et ses conclusions sont reportées intégralement au chapitre 11.

Au 01.01.2017, l'expert a vérifié les calculs des capitaux de prévoyance effectués par l'administration sans formuler de remarques.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance et la stratégie des placements et les règlements y relatifs.

Le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (RPlac) a été adopté le 15.12.2011 par le Conseil d'administration. Ce dernier l'a modifié lors de ses séances du 24.11 et 20.12.2016 pour répondre aux exigences d'établissement de reporting des transactions sur dérivés au sens de la LIMF (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers), pour apporter des précisions quant à la gestion des liquidités et pour clarifier l'article concernant l'exercice des droits de vote.

Le Règlement sur les prêts a été modifié lors de la séance du 28.01.2016 afin d'adapter les dispositions en matière d'octroi de prêts hypothécaires. La durée minimale des prêts à terme a notamment été abaissée à deux ans (au lieu de trois jusque-là).

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 du Règlement d'organisation. Elle décide notamment, sur la base des liquidités, des ajustements nécessaires dans les classes d'actifs. Elle planifie et exerce les droits de vote d'actionnaire.

La Caisse publie sur son site Internet les rapports trimestriels relatifs au droit de vote. Pour l'exercice 2016, les rapports trimestriels d'information ont été publiés les 10.05.2016, 06.07.2016 et 17.01.2017.

Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, le secteur Gestion de fortune effectue la gestion opérationnelle des biens de la Caisse. Les principales tâches sont les suivantes :

- la supervision, le contrôle des performances et le suivi qualitatif des mandataires des classes d'actifs mobilières ;
- l'établissement des appels d'offres pour toutes les classes d'actifs ;
- le suivi et contrôle des données provenant du dépositaire global (Global custodian) ;
- la gestion du processus de rebalancement ;
- la gestion des liquidités ;
- le contrôle des opérations de couverture monétaire ;
- la gestion des prêts (hypothécaires, contre reconnaissance de dette et liés à la recapitalisation) selon le Règlement sur les prêts ;
- la gestion financière de l'immobilier détenu en direct selon le Règlement sur les biens immobiliers, notamment :
 - la planification des travaux de rénovation ;
 - la réalisation de toutes les décisions de rénovations, acquisitions et ventes des immeubles détenus en direct ;
 - la conduite des chantiers par mandats internes ou externes ;
 - la recherche de nouveaux projets immobiliers ;
 - la supervision et le suivi de la gestion de tous les immeubles effectuée par les gérances immobilières mandatées.

La Caisse est devenue membre fondateur d'Ethos Engagement Pool International en 2016 dans le but d'assurer un rôle plus actif au niveau de la bonne gouvernance, sociale et environnementale pour l'ensemble de ses investissements.

Les mandataires de la Caisse sont les suivants :

	Style de gestion au 31.12.2016	Début du mandat	Fin du mandat
Liquidités			
Gestion effectuée en interne	Actif ¹⁸⁾	01.01.2010	
Prêts			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Obligations en CHF			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
Obligations gouvernementales en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Obligations d'entreprises en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Actions suisses			
IAM Independant Asset Management	Actif	01.01.2010	
UBS	Passif	01.01.2010	
Actions internationales			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
Actions marchés émergents			
Banque BNP Paribas	Actif	29.11.2010	29.03.2016
Banque Vontobel	Actif	22.11.2010	
Goldman Sachs	Actif	11.03.2016	
Immobilier suisse direct			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Immobilier suisse indirect			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise (Immoselect)	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
Placements alternatifs			
Private equity			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance Vinci Capital	Actif	01.01.2010	
Hedge funds			
Harcourt Investment Consulting	Actif	21.10.2010	09.06.2016
Man Investments	Actif	17.06.2010	03.06.2016
Man Investments	Actif	30.10.2013	en liquidation
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
Couverture monétaire			
Credit Suisse	Passif	01.01.2011	

Au 31.12.2016, tous les mandataires des classes d'actifs mobilières sont agréés Finma (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Ces derniers sont également tous habilités à exercer dans la prévoyance professionnelle en qualité de gestionnaires de fortune reconnus par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), suite à l'entrée en vigueur au 20.02.2014 de la Directive sur l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle.

¹⁸⁾ La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché, par opposition à la gestion passive ou indiciaire, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence.

Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil	01.01.2010	
Domicim (Foncia jusqu'en 2016)	01.01.2010	
gerance.ne	01.01.2012	
Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL)	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg	01.01.2010	
Régie foncière SA, Genève	01.01.2010	
Régie Immobilière Jouval	01.01.2010	
Künzle SA, Monthey	01.01.2016	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds, les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier).

6.2. Respect des limites de placements selon OPP2

Au 31.12.2016, les normes OPP2 sont respectées.

6.3. Extension des possibilités de placements

Au 31.12.2016, la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50, alinéa 4, OPP2.

6.4. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Au 31.12.2016, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 494'324'474.19. Elle est constituée par un apport initial des employeurs affiliés au 01.01.2014 de CHF 270'000'000.- et a augmenté en fonction de l'évolution de la situation financière de la Caisse. La performance 2016, en-dessus de l'espérance moyenne de rendement attendue selon le plan de recapitalisation adopté, a eu pour conséquence une augmentation de la RFV au 31.12.2016 de CHF 13'604'666.89 par rapport au 31.12.2015. La situation de la Caisse est saine puisqu'elle se situe au-dessus de l'objectif de son plan de recapitalisation.

Au bouclage des comptes 2016, la RFV se monte à 13.0% de la fortune disponible de la Caisse (selon l'article 44 OPP2), soit à 70.0% de son objectif cible, fixé à 18.6% conformément à l'article 17, alinéa 3, du Règlement sur les placements de la fortune.

Le chapitre 3 du Rapport d'activité contient des représentations graphiques, ainsi que des explications complémentaires sur la RFV.



6.5. Présentation des placements par catégories

En 2016, le portefeuille de la Caisse a vécu son deuxième exercice complet de gestion selon la nouvelle stratégie d'investissements mise en œuvre en 2014. Cette dernière a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse) afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence et éviter les risques des placements alternatifs (hedge funds, matières premières, etc.). Cette stratégie s'accompagne également de la volonté d'éviter la gestion tactique, d'où la mise en place d'une approche de rebalancement systématique, ce qui signifie que le portefeuille est réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure (voir tableau du chapitre 6.5.5.).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des placements en 2016 :

Bilan (en millions) *	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
PLACEMENTS			
Liquidités	75.3	78.9	-3.6
Opérations sur devises à terme	-8.4	-11.2	2.8
Débiteurs ¹⁾	5.4	7.6	-2.2
Obligations suisses et étrangères en CHF	437.0	431.1	5.9
Obligations étrangères en monnaies étrangères	693.8	663.8	30.0
Actions de sociétés suisses	402.8	416.2	-13.4
Actions de sociétés étrangères	1'036.5	949.8	86.7
Prêts hypothécaires aux assurés	46.6	45.9	0.6
Prêts hypothécaires aux personnes morales	10.7	11.0	-0.3
Prêts aux débiteurs non affiliés	1.7	1.8	-0.1
Placements chez l'employeur	121.1	125.6	-4.4
Immeubles	814.2	784.6	29.6
Placements immobiliers indirects suisses	212.9	200.2	12.7
Placements alternatifs	67.6	62.7	4.9
TOTAL DES PLACEMENTS	3'917.2	3'768.1	149.1
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	1.8	2.0	-0.2
TOTAL DE L'ACTIF	3'919.0	3'770.1	148.9

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

¹⁾ Voir chapitre 7.1.

L'évolution des prêts et des placements chez l'employeur est détaillée au chapitre 6.5.2. et celle des immeubles est expliquée au chapitre 6.5.3. Les variations de ces deux classes d'actifs sont essentiellement dues à des flux de fonds (remboursements, augmentations, nouvelles affaires, rénovations ou nouvelles constructions). Par contre, celles des autres placements en valeurs mobilières sont le résultat de l'évolution des marchés et sont précisées au chapitre 6.5.1. La variation des liquidités est la résultante de l'ensemble des flux de fonds de la Caisse.

6.5.1. Evolution des valeurs mobilières

A l'exception des placements alternatifs, les variations des valeurs mobilières en 2016 s'expliquent entièrement par la performance des différents marchés. Pour les placements alternatifs, la liquidation des hedge funds s'est poursuivie avec un remboursement de 1.2 million auquel sont venues s'ajouter des distributions du private equity à hauteur de 10.7 millions. Cette diminution a été compensée par des appels de capitaux pour 12.1 millions, dont 8.2 dans un nouveau programme (voir chapitre 5.5. du rapport d'activité). Le solde de l'augmentation de cette classe d'actifs s'explique par la bonne performance du private equity (voir dernier paragraphe du chapitre 6.9.1.).

6.5.2. Evolution des prêts et placements chez l'employeur

Le nombre de dossiers des prêts et placements chez l'employeur sous gestion a diminué de 28 unités sur l'exercice 2016. Une légère augmentation nette des prêts hypothécaires aux assurés, de l'ordre de CHF 618'704.- (+1.35%) est constatée. Celle-ci s'explique par le fait que les remboursements, liés à des ventes immobilières, et les amortissements contractuels, sont compensés par la conclusion de neuf nouveaux dossiers hypothécaires pour un montant total de CHF 3'476'000.- et des augmentations de crédit sur 27 dossiers pour CHF 370'000.-. Les prêts hypothécaires aux personnes morales et la part de prêts hypothécaires octroyés aux employeurs présentent une évolution nette négative de CHF 181'045.35

(-1.21%) due aux amortissements contractuels. Les autres prêts diminuent de 3.9 millions en raison de remboursements et amortissements (contractuels).

La politique des taux d'intérêt des prêts hypothécaires n'a pas été modifiée durant l'exercice sous revue (durée allant de un an à quinze ans). Le taux hypothécaire variable est resté inchangé à 2.875% (valable depuis le 01.07.2010). Cependant, une nouvelle grille des taux d'intérêt des prêts à terme, pour des durées comprises entre 2 et 10 ans, a été mise en place le 28.01.2016, pour tendre en direction des conditions du marché. Les taux d'intérêt sont déterminés de manière hebdomadaire et publiés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Au 31.12.2016, la durée moyenne des hypothèques à taux fixe en cours est de deux ans et onze mois, de 21 ans et un mois pour les prêts RFV et de deux ans et neuf mois pour les autres prêts. Le taux d'intérêt fixe moyen, pondéré par les montants prêtés, est de 3.06% (1.63% pour les prêts hypothécaires, 3.50% pour les prêts RFV et 4.23% pour les autres prêts).

6.5.3. Evolution des immeubles

Evolution de la valeur des immeubles	Montants
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2016	784'649'754.39
Acquisition d'immeubles ¹⁹⁾	-
Vente d'immeubles (terrain Couvet, studio Les Collons)	-213'597.00
Variation de la valeur des immeubles	791'972.35
Rénovations lourdes et constructions ²⁰⁾ :	
Part activée des travaux	33'406'949.18
Part non activée des travaux à charge de l'exercice	-4'425'295.45
Valeur des immeubles au 31.12.2016	814'209'783.47

Afin de répondre aux exigences de gouvernance liées à l'évaluation des immeubles, un expert indépendant externe participe à la valorisation annuelle des immeubles.

La variation de la valeur des immeubles tient compte des éléments suivants :

- l'abaissement du taux de capitalisation de quelques immeubles suite à des travaux à plus-value (isolations périphériques, pose de nouvelles fenêtres, mise aux normes, etc.) ;
- l'augmentation du taux de capitalisation de quelques immeubles en raison de l'augmentation du risque de vacance et/ou du degré de vétusté, d'obligation de mise en conformité ou encore de risques caractéristiques liés à leur utilisation spécifique.

¹⁹⁾ A noter que la Caisse a décidé d'investir dans de futurs nouveaux projets de construction, dont l'impact ne sera visible que sur les prochains exercices.

²⁰⁾ Les chantiers en cours portent sur 29 immeubles.

La Caisse détient actuellement neuf terrains et 224 biens immobiliers (3'772 appartements, 674 garages, 1'501 places de parc intérieures et 28'551 m² de surfaces administratives et commerciales), dont 19 sont subventionnés. Le taux de capitalisation moyen de l'ensemble des immeubles, sans les terrains, s'élève à 7.26%. Ce taux exprime la nécessité de poursuivre le programme de rénovations entrepris depuis cinq ans selon une planification ordonnée des investissements au cours de ces prochaines années.

6.5.4. Evolution des opérations sur devises à terme

Le détail des placements par monnaies se présente comme suit :

Placements *	31.12.2016		31.12.2015	
Monnaies étrangères couvertes	1'153'235'445	29%	1'085'967'810	29%
Monnaies étrangères non couvertes	640'306'080	16%	582'307'573	15%
Francs suisses	2'125'455'482	54%	2'101'786'825	56%
Total de l'actif	3'918'997'006	100%	3'770'062'207	100%

* Compte tenu des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Stratégiquement, la Caisse couvre son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations en monnaies étrangères, 100% pour le private equity et 50% pour les actions internationales. Les actions des marchés émergents n'étant pas couvertes, le niveau de couverture des actions étrangères est alors d'environ 42%. Au 31.12.2016, le montant couvert s'élève à 1'153 millions, représentant au total 64% des placements en monnaies étrangères.

Le dollar et l'euro représentent respectivement 58% et 22% des monnaies étrangères couvertes. Le reste se répartit entre le dollar australien (2%), le dollar canadien (2%), la livre sterling (5%), le yen (11%) et le peso mexicain (0.2%).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours appliquée aux contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc être positif ou négatif, tout en figurant toujours à l'actif du bilan. Au 31.12.2016, les 23 contrats de change à terme ouverts enregistrent une perte non réalisée de 8.4 millions, traduisant la hausse des devises contre le franc suisse depuis le dernier renouvellement trimestriel le 14.11.2016, à l'exception du yen japonais et du dollar australien.

6.5.5. Allocation stratégique

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan selon les normes RPC 26. Ainsi, au 31.12.2016, les comptes liquidités liés aux mandataires, et les opérations sur devises à terme, sont répartis dans leur classe d'actifs respective. Les créances à court terme, les débiteurs (y compris 1.4 million²¹⁾ de placements chez l'employeur) et 0.3 million du compte de régularisation d'actifs sont assimilés à des liquidités. Le solde du compte de régularisation d'actifs représente des intérêts courus sur les obligations suisses. Il est donc intégré à ces dernières. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent 119.7 millions de placements chez l'employeur.

²¹⁾ Principalement des cotisations à recevoir.



Au 31.12.2016, l'allocation stratégique se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions) *	Allocation						
	31.12.2016		31.12.2015		Min	Stratégique	Max
Liquidités	80.8	2.1%	88.6	2.3%	0.0%	2.0%	4.0%
<i>Liquidités assurances</i>	41.7	1.1%	45.9	1.2%	0.0%	2.0%	4.0%
<i>Liquidités placements</i>	22.0	0.6%	22.0	0.6%			
<i>Liquidités immeubles</i>	8.8	0.2%	7.6	0.2%			
<i>Liquidités titres</i>	1.1	0.0%	3.1	0.1%			
<i>Débiteurs</i>	6.9	0.2%	9.7	0.3%			
<i>Compte de régularisation d'actifs</i>	0.3	0.0%	0.2	0.0%			
Prêts	178.6	4.6%	182.1	4.8%	1.0%	5.0%	9.0%
Obligations en CHF	439.1	11.2%	433.0	11.5%	8.0%	12.0%	16.0%
Obligations en monnaies étrangères	689.6	17.6%	656.9	17.4%	12.0%	17.0%	22.0%
<i>Obligations gouverne. en ME</i>	360.9	9.2%	346.5	9.2%	6.0%	9.0%	12.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	328.7	8.4%	310.5	8.2%	6.0%	8.0%	10.0%
Actions suisses	402.8	10.3%	416.2	11.0%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	1'032.6	26.3%	945.9	25.1%	18.0%	24.0%	30.0%
<i>Actions internationales</i>	866.7	22.1%	792.7	21.0%	16.0%	20.0%	24.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	165.9	4.2%	153.2	4.1%	2.0%	4.0%	6.0%
Immobilier	1'028.1	26.2%	985.0	26.1%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	814.2	20.8%	784.6	20.8%	14.0%	22.0%	30.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	213.9	5.5%	200.4	5.3%	4.0%	5.0%	6.0%
Placements alternatifs	67.2	1.7%	62.3	1.7%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	66.1	1.7%	59.8	1.6%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	1.1	0.0%	2.5	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%
Total de l'actif	3'919.0	100.0%	3'770.1	100.0%			

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Toutes les classes d'actifs respectent leur objectif stratégique.

6.6. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les 23 opérations à terme ouvertes au 31.12.2016 indiquées au chapitre 6.5.4. respectent l'article 56a OPP2. La Caisse répond aux dispositions entrant dans le champ d'application de la LIMF (Loi sur les infrastructures des marchés financiers).

6.7. Autres engagements

Pour le private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent à intervalle irrégulier en fonction des opportunités d'investissement déterminées par les gérants dans le cadre de leur mandat.

Selon ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2016 sont de CHF 355'912.50 pour Renaissance Technologies 3 (RT3) et de EUR 73'687'917.05 pour le mandat Partners Group.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, le montant engagé au 31.12.2016 est le suivant :

Contrats de construction/rénovation en cours	Montant
Louis-Bourguet 18, Neuchâtel	214'810.00
Maladière 94-98, Neuchâtel	560'800.20
Parcs 77-79, Neuchâtel	3'451'346.30
Parcs 81, Neuchâtel	1'019'306.40
Charrière 55, La Chaux-de-Fonds	213'803.90
Dr de Quervain 2-6-8, La Chaux-de-Fonds	2'139'487.55
Helvétie 93-95, La Chaux-de-Fonds	3'018'612.35
Helvétie 97-99, La Chaux-de-Fonds	531'510.20
Les Alouettes, Charrat	2'703'037.00
Total engagé au 31.12.2016	13'852'713.90

En outre, d'autres immeubles sont en cours d'études pour des rénovations qui porteront sur les prochains exercices.

6.8. Prêts de titres (Securities lending)

prevoyance.ne a conclu un contrat de prêt sur les obligations suisses avec le Credit Suisse. Au 31.12.2016, le total des titres prêtés ne s'élevait qu'à CHF 6'084'397.-. Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse qui doivent correspondre au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'article 53, alinéa 6, OPP2.

Par décision de la Commission de placements du 15.12.2014, dans le but d'exercer le droit de vote, la Caisse n'effectue plus de prêt sur titres sur les actions suisses et internationales.

6.9. Performance des placements

En 2016, la Caisse a enregistré une performance brute, calculée par le Global custodian selon la méthode du TWR²²⁾, y compris la couverture monétaire, de 4.01% (1.52% en 2015). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.25%²³⁾ (0.25% en 2015), la performance nette de la Caisse est de 3.76% (1.27% en 2015).

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute inférieure de 12 points de base²⁴⁾.

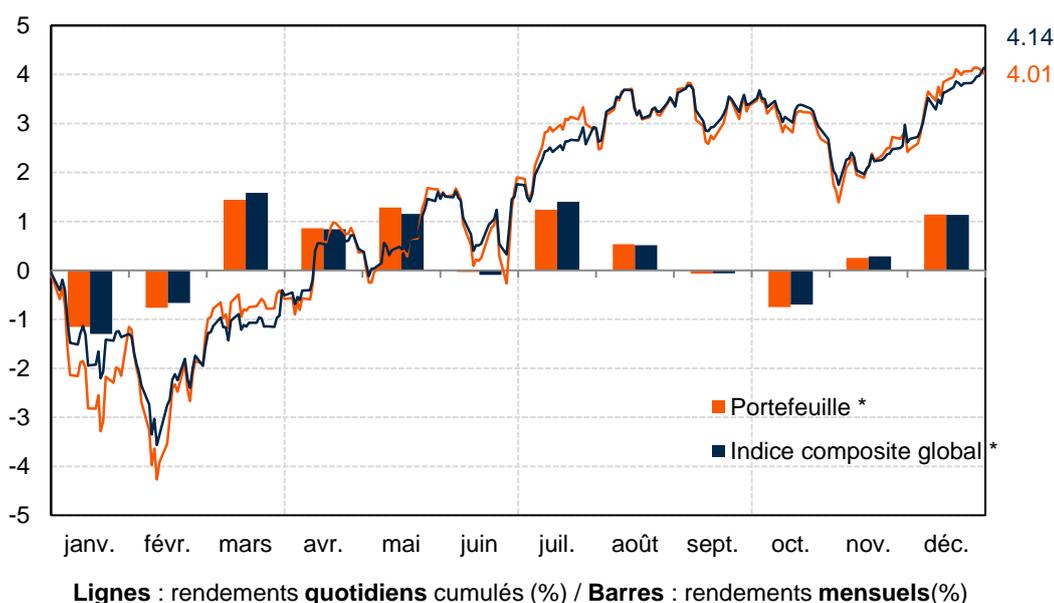
²²⁾ TWR (Time Weighted Return) est le rendement pondéré dans le temps, indépendamment des apports et retraits ; il correspond dans son principe, à la moyenne géométrique des différents rendements par période.

²³⁾ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance exprimée ci-avant.

²⁴⁾ 1 point de base = 0.01%.



Le graphique ci-après présente l'évolution de la performance du portefeuille et de son indice composite global en 2016 (données en %).



* Couvert contre le risque de change.

Le tableau ci-dessous présente la performance brute des classes d'actifs, y compris le résultat de la couverture monétaire, comparée à leur indice respectif depuis le début de l'année (données en %) :

Placements **	Indice	Performance au 31.12.2016 (%)			
		Portefeuille	Indice	Diff.	Contribution
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	-0.31	-0.91	0.60	-0.01
Prêts	Rdmt constant de 3%	3.07	3.00	0.07	0.15
Obligations CHF	SBI AAA-BBB	1.34	1.32	0.02	0.17
Obligations ME *	Indice composite oblig. ME *	3.29	2.80	0.49	
Oblig. gouv. ME *	Citigroup WGBI ex CH *	2.15	1.65	0.50	0.21
Oblig. entreprises ME *	Barcl. GAC ex CH *	4.61	3.94	0.67	0.39
Actions suisses	SPI	-2.26	-1.41	-0.85	-0.28
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	8.88	9.40	-0.52	
Actions internationales	MSCI World DM ex CH *	8.98	8.87	0.10	1.86
Actions marchés émergents	MSCI EM	8.34	12.89	-4.55	0.34
Immobilier	Indice composite immobilier	4.03	3.20	0.83	
Immob. suisse direct	Rdmt constant de 3.2%	3.19	3.20	-0.01	0.67
Immob. suisse indirect	SXI Real Estate Funds	7.26	6.85	0.41	0.40
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	8.73	8.02	0.71	
Private equity *	MSCI World DM + 1% *	9.13	8.02	1.11	0.14
Hedge funds *	HFRX Global Hedge Fund *	-6.48	-0.01	-6.47	0.00
Portefeuille *	Indice composite global*²⁵⁾	4.01	4.14	** -0.12	4.01

* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

** Compte tenu de l'arrondi au centième, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

²⁵⁾ Un indice composite est un indicateur synthétique d'un ensemble d'indices individuels valorisés. Il permet donc de fournir une mesure statistique de la performance.

Les principaux contributeurs à la performance de 4.01% sont les actions internationales (+1.86%), l'immobilier direct (+0.67%), l'immobilier indirect (+0.40%) et les obligations d'entreprises en monnaies étrangères (+0.39%).

Les liquidités et les actions suisses sont les seules classes d'actifs à terminer dans le rouge. A l'opposé, les actions étrangères, le private equity et l'immobilier suisse indirect ont affiché les meilleures performances absolues.

Par rapport à leur indice respectif, les marchés émergents et les actions suisses ont été les principaux responsables de la légère sous-performance. Cette dernière a été réduite par les contributions positives des obligations en monnaies étrangères, des actions internationales et de l'immobilier indirect.

6.9.1. Performance des valeurs mobilières

En 2016, les obligations suisses et en monnaies étrangères ont profité du mouvement continu de baisse des taux d'intérêt jusqu'à fin septembre. Elles ont par contre baissé au cours du dernier trimestre lorsque les taux sont remontés (bien que légèrement), suite à l'élection de M. Trump et aux anticipations d'une hausse de l'inflation liée à son programme de relance économique. Contrairement à 2015, les obligations d'entreprises en monnaies étrangères (+4.6%) ont réalisé une meilleure performance que leurs consœurs gouvernementales (+2.2%), témoignant d'une augmentation de l'appétit des investisseurs pour le risque.

Le portefeuille obligataire suisse a terminé l'année en ligne avec son indice (+1.3%). Le gérant actif a accumulé de la sous-performance les trois premiers trimestres en raison de la sous-pondération des emprunts d'Etat et d'une durée plus courte que celle de l'indice. Cette exposition lui a toutefois permis de combler son retard au cours du quatrième trimestre. La surperformance des obligations étrangères (+3.3% contre +2.8%) s'explique principalement par le choix des gérants actifs de sous-pondérer les emprunts d'Etat du Royaume-Uni, ainsi que par une bonne sélection de titres dans le secteur industriel. Les gérants passifs²⁶⁾ sont en ligne avec leur indice respectif.

Après quatre années de hausse consécutive, le marché des actions suisses a terminé dans le rouge (-1.4%), plombé notamment par les secteurs de la santé, des financières et des services aux consommateurs. La performance du gérant passif est légèrement meilleure que celle de l'indice. Quant au gérant actif, il a souffert de son biais défensif surtout au troisième trimestre. La décision de surpondérer les biens de consommation de base et de sous-pondérer le secteur des industries et de la technologie a été un mauvais choix d'allocation, résultant en une sous-performance annuelle de 1.9%. Au niveau des titres, les surpondérations de Lindt & Sprüngli et Roche sont les principaux contributeurs à la sous-performance qui a été réduite grâce aux surpondérations de Sika, Geberit et Actelion.

Les actions internationales ont été la deuxième meilleure source de rendement pour la Caisse (+9.0%) affichant une performance légèrement supérieure à l'indice de référence, cette classe d'actifs étant composée uniquement de gérants passifs.

Après une année 2015 très difficile (-14.3% pour l'indice), les marchés émergents ont affiché en 2016 la meilleure performance de l'ensemble des classes d'actifs (+12.9%), surpassant les actions internationales de plus de 4.0%. Ils ont été soutenus par une stabilisation des principales économies émergentes, par le retour en grâce des matières premières, par une amélioration de la croissance des bénéficiaires et par un afflux de capitaux à la recherche de rendement dans un environnement de taux bas. Au niveau du portefeuille, l'un des gérants a passablement souffert de son choix de limiter son exposition en Chine et de favoriser les secteurs défensifs (biens de consommation de base, services publics, santé et télécommunications). Il a perdu près de 9.7% par rapport à l'indice. Cependant, sur trois et cinq ans, ce gérant se classe parmi les cinq meilleurs de sa catégorie. Le nouveau gérant a, par contre, surperformé de plus de 6.8% depuis le début du mandat en mars 2016.

²⁶⁾ Au sens de la note de bas de page du chapitre 6.1.



Dans le prolongement des deux années précédentes, 2016 a été très favorable à l'immobilier indirect. Recherché en tant qu'alternative aux liquidités et aux obligations, dont les rendements sont très faibles, voire négatifs, ce dernier a continuellement progressé durant les trois premiers trimestres. Entre octobre et novembre, il a par contre chuté rapidement lorsque les taux d'intérêt ont commencé à grimper. Le marché est toutefois reparti à la hausse en décembre permettant à l'indice d'afficher une performance de près de 6.9% sur l'ensemble de l'année. Par rapport à ce dernier, les gérants actifs ont surperformé en raison d'une bonne sélection dans les fonds de placements et les sociétés immobilières.

Pour la troisième année consécutive, le private equity a affiché la meilleure performance du portefeuille (+9.1%). La valorisation du programme d'investissement lancé fin 2012 a augmenté tout au long de l'année et affiche une performance annuelle de près de 10.2%. Les deux précédents programmes régionaux, dans lesquels la Caisse est engagée de longue date, ont terminé en territoire légèrement positif (+0.3%).

6.9.2. Performance des prêts

Dans un environnement de taux d'intérêt très faible, le rendement des prêts (+3.1%) assure une stabilité au résultat global de la Caisse. La politique des taux d'intérêt des prêts à terme a été modifiée afin de s'adapter aux conditions du marché. La Caisse continue d'offrir des conditions de prêts hypothécaires à taux fixe en ligne avec le marché.

6.9.3. Rendement des immeubles

La performance de l'immobilier direct a été favorable, bien que légèrement inférieure à celle de 2015 (3.2% contre 3.3%). Conformément à la stratégie de gestion du parc immobilier, le rythme des rénovations est soutenu et par conséquent influence le rendement des immeubles. La performance est en ligne avec celle de l'indice de référence fixé en début d'année.

Le détail des revenus et charges des immeubles se présente de la manière suivante :

	2016	2015
Loyers encaissés	50'800'362.86	50'827'867.03
Travaux rénovation immeubles	-2'215'330.38	-3'507'955.60
Travaux rénovation objets loués	-5'504'162.10	-5'032'046.35
Frais d'entretien immeubles	-3'910'955.88	-4'118'287.84
Frais d'entretien objets loués	-2'876'832.73	-2'941'430.59
Honoraires gérances	-2'605'834.81	-2'768'163.01
Frais de poursuites	-30'769.05	-4'044.50
Frais de relocation	-31'835.75	-16'212.85
Impôts	-1'959'612.15	-1'897'742.40
Frais à la charge du propriétaire *	-2'258'464.30	-1'944'301.55
Assurances	-657'697.20	-657'278.20
Résultat d'exploitation des immeubles	28'748'868.51	27'940'404.14
Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions	-4'425'295.45	-2'624'865.55
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières	-62'371.00	0.00
Ajustement valeur immeubles	791'972.35	-2'078'877.50
Résultat hors exploitation des immeubles	-3'695'694.10	-4'703'743.05
Total du résultat des immeubles	25'053'174.41	23'236'661.09
Frais de gestion de l'immobilier direct	3'015'268.81	2'768'163.01
Total du résultat des immeubles yc frais de gestion	28'068'443.22	26'004'824.10

* Dont salaires des concierges, part propriétaire des décomptes de charges et acquisition d'un logiciel informatique par gerance.ne pour CHF 300'000.-, etc.

Le résultat d'exploitation des immeubles présente un résultat supérieur à l'exercice 2015. Le poste des *Loyers encaissés* diminue en raison de la vente de Verger-Rond 2 et des résiliations des baux de Musée 1, à Neuchâtel et d'Etherolla, aux Collons (VS), surfaces précédemment occupées par l'employeur.

La mise en location de l'immeuble à Collombey-Muraz (VS), qui comprend 60 appartements a permis de compenser en partie ce manque à gagner. Après six mois d'exploitation, les 2/3 des appartements ont trouvé preneur.

Les postes *Travaux rénovation immeubles* et *Travaux rénovation objets loués*, qui représentent les travaux lourds effectués sur les immeubles de la Caisse et dans les appartements, illustrent les efforts entrepris dans la rénovation globale du parc. Ils continueront de peser sur les charges au vu du grand nombre d'appartements nécessitant des rénovations lourdes, ainsi que diverses mises aux normes.

Les *Frais d'entretien immeubles* et *Frais d'entretien objets loués* ont légèrement diminué par rapport à 2015 et restent globalement en ligne avec les exercices précédents. Ces derniers représentent les travaux d'entretien courant effectués directement par les gérances. Ils varient d'un exercice à l'autre au gré des besoins et du nombre d'appartements qui changent de locataires.

Les *Frais de relocation* sont en augmentation suite à la mise en location de l'immeuble de Collombey-Muraz. Le poste *Impôts* évolue lui aussi à la hausse suite à la revalorisation des valeurs cadastrales des immeubles rénovés. Les *Frais à charges du propriétaire* sont en augmentation en raison du remplacement du logiciel de gestion informatique de gérance.ne.

Au niveau du résultat hors exploitation des immeubles, le compte *Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions* varie d'un exercice à l'autre, selon le nombre de chantiers entrepris et l'importance de ces derniers. Pour les rénovations, il représente à chaque bouclement, la différence entre le coût des travaux et la valeur de l'immeuble retenue qui est amortie sur la durée du chantier. Un compte séparé au bilan est ouvert pour chaque chantier. Le poste *Ajustement valeur immeubles* relate la différence globale de la valeur des immeubles entre deux exercices. Les variations principales sont également indiquées au chapitre 6.5.3.

Le terrain de Couvet, ainsi qu'un des studios aux Collons, ont été vendus avec un léger bénéfice.

Le taux de vacance du parc s'élève à 3.29% au 31.12.2016 (2.73% au 31.12.2015). Cette augmentation corrobore la hausse générale du nombre de logements vacants constatée dans le Canton de Neuchâtel. Cette évolution est principalement observée dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Malgré une qualité de rénovation correspondant aux exigences de la location actuelle, les grands appartements sont moins prisés en raison très certainement de l'environnement des taux d'intérêt qui favorisent la propriété privée.

6.9.4. Performance des opérations sur devises à terme

Au premier trimestre, la couverture monétaire a rapporté 22.8 millions, traduisant les baisses du dollar (-4.1%) et de la livre sterling (-6.3%). Au deuxième trimestre, elle a coûté 21.6 millions en raison surtout de la hausse du dollar (+1.9%) et du yen japonais (+11.1%). Au troisième trimestre, la baisse du dollar (-0.5%) a été en partie compensée par les hausses du yen japonais (+1.2%) et de l'euro (+0.8%), résultant en une perte de 2.2 millions. Au quatrième trimestre, elle a accusé une perte de 20.4 millions due essentiellement à la hausse du dollar américain (+4.7%) et du dollar canadien (+2.1%). Finalement la couverture monétaire aura coûté 21.4 millions sur l'ensemble de l'année 2016, soit 0.58 point de pourcentage de performance.



6.10. Explications des frais de gestion et recettes de la fortune

Le détail des frais de gestion de la fortune se présente comme suit :

Frais de gestion de la fortune	2016		2015	
	En CHF	En % des placements transparents	En CHF	En % des placements transparents
Frais de gestion	14'414'344.06	0.37%	14'516'342.98	0.39%
Frais de gestion externe Titres	9'971'294.01	0.26%	10'370'392.77	0.28%
<i>Honoraires de gestion</i>	4'152'567.71	0.11%	4'067'187.66	0.11%
<i>Frais indirects TER</i>	6'299'377.26	0.16%	6'865'447.75	0.18%
<i>Rétrocessions</i>	-465'310.11	-0.01%	-549'999.44	-0.01%
<i>Securities lending</i>	-15'340.85	0.00%	-12'243.20	0.00%
Frais gestion interne ¹⁾	1'427'781.24	0.04%	1'377'787.20	0.04%
Frais gestion immobilier direct ²⁾	3'015'268.81	0.08%	2'768'163.01	0.07%
Frais de dépositaires	157'670.31	0.00%	158'157.95	0.00%
Droit de garde	157'670.31	0.00%	158'157.95	0.00%
Total Expense Ratio (TER)	14'572'014.37	0.37%	14'674'500.93	0.39%
Frais de courtage	140'912.27	0.00%	134'705.19	0.00%
Timbre	236'731.80	0.01%	254'277.20	0.01%
Frais de livraison	15'155.00	0.00%	29'371.60	0.00%
Coûts de transactions et taxes (TTC)	392'799.07	0.01%	418'353.99	0.01%
Frais de reporting	34'792.20	0.00%	29'160.00	0.00%
Honoraires compta titres	37'800.00	0.00%	37'800.00	0.00%
Registre du droit de timbre	7'560.00	0.00%	12'960.00	0.00%
Frais des consultants ¹⁾	156'631.25	0.00%	121'275.10	0.00%
Organe de révision ¹⁾	25'920.00	0.00%	27'000.00	0.00%
Autorité de surveillance ¹⁾	8'313.30	0.00%	7'514.10	0.00%
Coûts supplémentaires (SC)	271'016.75	0.01%	235'709.20	0.01%
Total des frais de gestion de la fortune	15'235'830.19	0.39%	15'328'564.12	0.41%
Placements transparents	3'904'829'787.10		3'762'155'596.20	

1) Voir chapitre 7.7.

2) Dont acquisition du programme de gestion pour [gérance.ne](#).

En 2016, les *Frais indirects TER* ont diminué de plus de CHF 560'000.- en raison de la résiliation du mandat BNP en actions des marchés émergents, dont les honoraires de gestion étaient payés directement dans le fonds de placements. Pour le nouveau mandat, confié à Goldman Sachs, ces derniers sont facturés séparément, conformément à la volonté de la Caisse d'améliorer la transparence. Malgré l'augmentation du volume sous gestion, le poste *Honoraires de gestion* n'augmente que très légèrement en francs, traduisant les démarches menées auprès des différents prestataires pour infléchir l'ensemble des honoraires.

Les *Frais de gestion interne* augmentent de CHF 50'000.- en raison du renforcement de l'unité architecturale. Les autres postes ne varient pratiquement pas.

Au final, par rapport aux placements transparents, les frais de gestion diminuent de 2 points de base passant de 0.41% à 0.39%. Le *Total Expense Ratio (TER)* représente 0.37% des placements transparents. Sans les frais de gestion interne, le TER s'élève à 0.34% ($(14'572'014.37 - 1'427'781.24) / 3'904'829'787.10$).

Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2016	En %
Placements collectifs transparents en matière de frais	2'830'853'293.47	72.23%
Autres actifs transparents	1'073'976'493.63	27.40%
Total des placements transparents en matière de frais	3'904'829'787.10	99.64%
Placements non transparents en matière de frais (voir ci-après)	14'167'219.33	0.36%
Total de l'actif	3'918'997'006.43	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D02/2013 s'élève à 99.64%. Il est en légère diminution par rapport à 2015 en raison de l'investissement dans le nouveau programme de private equity (voir tableau ci-dessous) dont le rapport annuel n'a pas encore été publié.

La liste des placements non transparents est la suivante :

Fournisseur	Nom du produit	2016	En % de l'actif
Fonds immobiliers			
Swiss Prime Site AG	Droits sur Swiss Prime Fondation de placement	536'377.16	0.01%
Swiss Life Funds AG	Swiss Life REF (CH) Swiss Properties	1'190'000.00	0.03%
Akara Funds AG	Akara Swiss Diversity Property Fund	2'000'000.00	0.05%
Swiss Finance & Property AG	SF Commercial Properties Fund	1'530'000.00	0.04%
Hedge Funds			
Man Investments	Man Commodity Strategies (Master)	1'066'187.78	0.03%
Private Equity			
Partners Group	Partners Group Direct Equity 2016	7'844'654.39	0.20%
Total des placements non transparents		14'167'219.33	0.36%

Les fonds immobiliers et de private equity qui figurent dans la liste ci-dessus correspondent à des nouvelles émissions ayant moins de 18 mois d'existence et leur rapport annuel n'est pas encore disponible. Quant au hedge fund, il est en liquidation et le rapport annuel n'est plus publié.

Le Conseil d'administration a analysé la pondération des placements et s'est prononcé sur la poursuite de la politique de placement.

6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Des informations en lien avec ce sujet se trouvent également aux chapitres 6.5.2. et 6.5.5.

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 56'557'252.-. La variation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur change ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation par l'employeur. Les acquisitions ou ventes d'immeubles sont prises en considération.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites (voir chapitres 6.2 et 6.3).

Les loyers pratiqués pour les employeurs affiliés sont conformes à ceux du marché.

Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	2016	En % de l'actif	2015	Evolution
Prêts aux communes et sociétés affiliées	41'130'000.00	1.05	43'636'000.00	-2'506'000.00
Prêts recap. RFV	74'180'558.65	1.89	75'515'448.55	-1'334'889.90
Prêts hypothécaires aux employeurs	3'587'459.39	0.09	3'467'332.99	120'126.40
Débiteurs employeurs cotisations	1'453'712.30	0.04	2'119'818.05	-666'105.75
Montant à recevoir (employeur(s))	14'176.65	0.00	10'024.15	4'152.50
Intérêts courus sur prêts aux communes et sociétés affiliées	782'335.42	0.02	815'813.55	-33'478.13
Intérêts courus sur prêts hypothécaires aux employeurs	51.60	0.00	6.95	44.65
Total des placements chez l'employeur	121'148'294.01	3.09	125'564'444.24	-4'416'150.23
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	56'557'252.00	1.44	65'573'607.00	-9'016'355.00



7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Débiteurs

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Débiteurs prêts	348'122.75	365'978.90	-17'856.15
Impôt anticipé à récupérer sur titres	4'569'229.26	6'772'698.16	-2'203'468.90
Autres débiteurs assurance	433'255.80	249'780.65	183'475.15
Débiteurs gérances immeubles	39'012.55	195'481.53	-156'468.98
Total des débiteurs	5'389'620.36	7'583'939.24	-2'194'318.88

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) représentent des montants (intérêts et amortissements) qui ont été facturés en 2016, sans avoir été payés au 31.12.2016. La somme a été totalement régularisée le 01.03.2017.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée en février 2017 par le Global custodian (Credit Suisse). En fonction du montant présumé du droit au remboursement pour l'année civile écoulée, la Caisse récupère l'impôt anticipé trimestriellement selon le système des acomptes. Au 31.12.2016, le montant restant à récupérer est de CHF 4'569'229.26. Les quotes-parts trimestrielles sont ajustées annuellement.

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant de CHF 433'255.80 comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à prevoyance.ne de prêter dans des cas d'invalidité. Dans cette rubrique, figure également un montant de CHF 61'433.30 représentant un solde dû d'un ancien employeur suite à la sortie de son effectif au 31.12.2015. Ce montant a été réglé le 16.02.2017.

En 2016, les *Débiteurs gérances immeubles* se composent de douze comptes courants que la Caisse gère pour chacun de ses mandataires. Seul un compte présente un solde positif, alors que les onze autres font apparaître un solde négatif. (selon chapitre 7.3.).

7.2. Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Actifs transitoires assurance	0.00	18'338.35	-18'338.35
Actifs transitoires immeubles	258'806.50	131'303.10	127'503.40
Actifs transitoires prêts	31.45	48.95	-17.50
Actifs transitoires titres	1'510'162.87	1'761'555.49	-251'392.62
Autres actifs transitoires	54'375.00	90'316.50	-35'941.50
Total régularisation d'actifs	1'823'375.82	2'001'562.39	-178'186.57

Le poste *Actifs transitoires immeubles* est composé de subventions à recevoir suite à des travaux de rénovations d'immeubles pour CHF 157'500.-, ainsi que des factures 2017 payées en 2016 essentiellement pour des compagnies d'assurances pour CHF 101'306.50.

Le poste *Actifs transitoires prêts* comprend les intérêts courus sur les prêts hypothécaires qui seront facturés en 2017.

Le poste *Actifs transitoires titres* représente les intérêts courus sur titres au 31.12.2016.

Le poste *Autres actifs transitoires* représente diverses charges concernant l'exercice 2017 mais payées en 2016.

7.3. Dettes

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Prestations de libre passage	27'002'930.25	28'510'349.49	-1'507'419.24
Autres dettes assurance	1'765'166.37	2'167'285.85	-402'119.48
Autres dettes immeubles	5'687'836.93	5'014'789.00	673'047.93
Dettes hypothécaire	700'000.00	810'000.00	-110'000.00
Total des dettes	35'155'933.55	36'502'424.34	-1'346'490.79

Le poste *Autres dettes assurance* se compose principalement du montant de CHF 648'672.- correspondant à la prime au Fonds de garantie 2016 et de factures fournisseurs saisies en décembre 2016, mais payées début 2017, pour un montant de CHF 551'340.30.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent les onze comptes courants, présentant un solde de CHF 5'316'540.13, composé principalement des loyers impayés ou encaissés à l'avance et des décomptes de chauffage.

Dans cette rubrique, figure également un montant de CHF 371'296.80 représentant des factures fournisseurs saisies en décembre 2016, mais payées début 2017.

La *Dettes hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens est, comme prévu par le contrat, amortie annuellement de CHF 110'000.-.

7.4. Compte de régularisation de passifs

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Passifs transitoires assurance	144'360.00	134'695.15	9'664.85
Passifs transitoires immeubles	103'003.20	15'397.20	87'606.00
Passifs transitoires titres	311'178.29	465'802.05	-154'623.76
Autres passifs transitoires	342'675.15	23'914.75	318'760.40
Total régularisation de passifs	901'216.64	639'809.15	261'407.49

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2016 pour la révision des comptes, l'Autorité de surveillance et les travaux d'expert.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de frais concernant l'exercice 2016, pour lesquels les factures n'arriveront qu'en 2017.

Le poste *Passifs transitoires titres* de CHF 311'178.29 regroupe le droit de timbre et les commissions de gestion du 4^{ème} trimestre, payés début 2017.

Les *Autres passifs transitoires* tiennent compte de plusieurs factures de tiers concernant l'exercice 2016, payées en 2017 pour un montant de CHF 41'675.-. Une provision de CHF 300'000.- figure également sous cette rubrique et concerne l'acquisition d'un nouveau logiciel immobilier pour gerance.ne, cette dépense ayant été approuvée par le Conseil d'administration dans le cadre du budget 2016.

7.5. Produits de l'assurance

	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Cotisations des assurés	114'495'995.90	114'614'568.05	-118'572.15
Cotisations des employeurs	167'709'203.30	167'286'127.45	423'075.85
Total des cotisations	282'205'199.20	281'900'695.50	304'503.70
Indemnité de sortie (capita. partielle)	2'906'546.15	3'295'728.25	-389'182.10
Subsides Fonds de garantie LPP	169'887.00	147'421.00	22'466.00
Financement retraites employeurs	949'917.00	174'492.00	775'425.00
Rachats personnels	5'269'166.10	5'447'581.00	-178'414.90
Apports de libre passage	53'399'165.50	62'390'393.07	-8'991'227.57
Remboursements divorce	322'713.20	376'486.18	-53'772.98
Remboursements EPL	2'031'258.15	1'856'538.60	174'719.55
Total des apports/remboursements	65'048'653.10	73'688'640.10	-8'639'987.00
Total des produits d'assurance	347'253'852.30	355'589'335.60	-8'335'483.30

En 2016, les cotisations des assurés sont moins importantes d'environ CHF 120'000.-. Cet effet s'explique en observant l'année précédente, avec un solde de rappels payé par les assurés en 2015 suite à l'augmentation de leur traitement intervenue le 01.04.2014 en lieu et place du 01.01.2014. Les rappels de cotisation étant prélevés mensuellement durant une période de 12 mois²⁷⁾, ces derniers ont encore influencé les trois premiers mois de l'année 2015, en plus des rappels dus suite à l'augmentation de la masse salariale au 01.01.2015. Cet effet n'a plus d'impact sur l'exercice 2016, malgré une légère augmentation des traitements au 01.01.2016²⁸⁾. L'évolution positive des cotisations des employeurs est quant à elle due à l'augmentation de la masse salariale au 01.01.2016.

Le poste *Indemnité de sortie (capita. partielle)* est constitué du versement du découvert d'un employeur suite à la sortie de son effectif en 2016. En effet, selon l'article 10, alinéa 3 de la LCPFPub, en cas de résiliation de l'affiliation, ainsi qu'en cas de sortie de tout ou partie du personnel assuré d'un employeur, ce dernier doit verser à la Caisse la différence entre les capitaux de prévoyance à 100% et ceux calculés au taux de couverture de la Caisse (indemnité de sortie). Pour une sortie, un employeur a versé CHF 2'845'143.- à ce titre. Le montant restant de CHF 61'403.30 représente le solde dû par un autre employeur, suite à la facturation définitive de la sortie de son effectif au 31.12.2015. Ce montant a été régularisé en date du 16.02.2017.

Les postes *Financement retraites employeurs*, *Rachats personnels*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Le détail des cotisations 2016 se présente comme suit :

Détail des cotisations 2016	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	102'082'089.70	151'213'168.55	253'295'258.25
Cotisations dispositions particulières PPP	7'447'425.80	9'901'132.15	17'348'557.95
Cotisations plan complémentaire médecins	400'950.15	400'950.15	801'900.30
Cotisations des assurés risques et en congé	62'444.20	4'417.90	66'862.10
Rappels de cotisations	4'503'067.45	6'189'440.40	10'692'507.85
Cotisations d'assainissement **	18.60	94.15	112.75
Total des cotisations	114'495'995.90	167'709'203.30	282'205'199.20

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

** Corrections rétroactives sur exercices précédents.

²⁷⁾ Les rappels de cotisations des employeurs sont prélevés en une seule fois au moment de l'augmentation de salaire et sont par conséquent comptabilisés sur un seul exercice.

²⁸⁾ Pour rappel, la cotisation de l'assuré est croissante en fonction de son âge alors que celle de l'employeur est fixe (chapitre 3.2.).

7.6. Charges de l'assurance

Détail des rentes versées	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Rentes de vieillesse	169'723'808.90	166'183'775.20	3'540'033.70
Rentes pont-AVS temporaire *	8'928'955.45	9'973'036.25	-1'044'080.80
Rentes de survivants	33'778'859.45	33'381'628.15	397'231.30
Rentes d'invalidité	9'532'086.25	9'448'735.35	83'350.90
Rentes d'enfants de retraité	692'485.55	770'426.60	-77'941.05
Rentes d'enfants d'invalidé	589'294.00	677'697.90	-88'403.90
Rentes d'orphelin	562'184.95	608'831.75	-46'646.80
Total des rentes	223'807'674.55	221'044'131.20	2'763'543.35
Détail des autres prestations versées	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	82'664'274.12	72'894'543.17	9'769'730.95
Versements anticipés pour la propriété du logement	10'216'032.95	9'123'792.10	1'092'240.85
Versements anticipés lors de divorces	5'611'965.75	4'914'960.30	697'005.45
Versement de capitaux à la retraite *	14'571'669.45	11'224'565.45	3'347'104.00
Versement de capitaux en cas de décès *	214'566.45	190'784.00	23'782.45
Autres charges d'assurance *	90'125.27	134'360.65	-44'235.38
Autres recettes d'assurance *	-327'495.45	-1'039'974.62	712'479.17
Total des autres prestations versées	113'041'138.54	97'443'031.05	15'598'107.49
Total des charges d'assurance	336'848'813.09	318'487'162.25	18'361'650.84

* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 23'477'821.17.

Les postes des versements aux assurés (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Les *Autres charges d'assurance* sont principalement composées du paiement au 09.12.2016 d'une ancienne prestation de libre passage encore ouverte dans les comptes de CHF 83'238.-.

Les *Autres recettes d'assurance* se composent de prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse (CHF 178'000.-), ainsi que des rentes versées dans le cadre du contrat Swisslife (CHF 9'600.-). S'ajoutent un montant de CHF 81'368.- reçu dans le cadre d'une procédure judiciaire, ainsi qu'un montant de CHF 46'944.- résultant de la diminution d'une provision pour des raisons de prescription.

7.7. Frais administratifs

	2016	2015	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'618'645.79	1'533'576.40	85'069.39
Frais d'administration (hors fortune)	3'692'456.08	3'697'953.67	-5'497.59
Total des frais administratifs	5'311'101.87	5'231'530.07	79'571.80

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Assurance	Gérance	Total
Charges de personnel	1'256'690.00	2'821'424.70	1'067'560.55	5'145'675.25
Recapitalisation	7'000.00	11'700.00	7'300.00	26'000.00
Impression, envoi, papier	20'720.85	84'887.35	28'970.90	134'579.10
Locaux	95'188.70	160'176.30	97'545.55	352'910.55
Fonctionnement des organes	41'095.35	132'217.85	13'524.00	186'837.20
Informatique	87'077.35	287'085.98	375'836.40	749'999.73
Organe de révision	25'920.00	43'200.00	26'880.00	96'000.00
Autorité de surveillance	8'313.30	13'855.50	8'621.20	30'790.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	199'084.00	0.00	199'084.00
Frais des consultants	156'631.25	66'790.85	11'278.85	234'700.95
Frais divers	480.92	163.90	8'655.25	9'300.07
Recettes diverses	-80'471.93	-128'130.35	-155'145.45	-363'747.73
Total des frais administratifs (y compris gérance.ne)	1'618'645.79	3'692'456.08	1'491'027.25	6'802'129.12
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'491'027.25	-1'491'027.25
Total des frais administratifs	1'618'645.79	3'692'456.08	0.00	5'311'101.87

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne sont attribués aux comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse. A noter que l'augmentation de ces coûts par rapport à 2015 est due à l'acquisition d'un nouveau logiciel immobilier.

La rubrique *Recapitalisation* tient compte du fait que prévoyance.ne doit d'ores et déjà prévoir dans ses comptes le versement qu'elle devra effectuer, en tant qu'employeur, à l'horizon de 2019 pour l'apport supplémentaire de 60 millions. La part totale de prévoyance.ne à l'apport supplémentaire représente CHF 129'800.-, valeur au 01.01.2014, sans tenir compte de l'évolution de l'IPC. Depuis 2014 et jusqu'en 2018, le montant de CHF 26'000.- est à prévoir annuellement. Après la provision de la troisième tranche, le total s'élève au bilan à CHF 78'000.- au 31.12.2016.

Au 31.12.2014, ainsi qu'au 31.12.2015, la rubrique *Recapitalisation* tenait également compte de la part de prévoyance.ne au découvert résiduel dû en 2039 selon l'article 4, alinéa 3 LCPFPub. Or, le Grand Conseil a pris la décision d'abroger cet alinéa le 24.05.2016. Aucune charge n'a donc été portée dans les comptes de prévoyance.ne au 31.12.2016 à cet effet. Toutefois, compte tenu des coûts qui pourraient être mis à charge des employeurs dans le cadre du changement de plan d'assurance, la provision existante n'a pas été dissoute. Au 31.12.2016, son solde reste identique à celui de l'exercice 2015, soit CHF 179'000.-.

Les frais administratifs 2016 ont légèrement augmenté par rapport à 2015. Ceci s'explique principalement par les frais de consultants qui sont plus importants de l'ordre de CHF 61'000.- par rapport à l'année précédente. Les activités juridiques sont externalisées depuis 2016.

Le budget global 2016 voté par le Conseil d'administration a été respecté et les frais administratifs par assuré s'élèvent à CHF 198.- (CHF 195.- en 2015 selon base de calcul de l'effectif détaillée au chapitre 1.6.). La Caisse se trouve toujours en-dessous de la moyenne du coût par assuré des caisses de pensions publiques qui s'élève à CHF 217.- (CHF 241.- en 2015).²⁹⁾

²⁹⁾ Source : étude Swissscantto 2017 basée sur les données au 31.12.2016.

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance a, par correspondance du 01.12.2016, fait part à prevoyance.ne de ses observations concernant l'examen des comptes 2015. Les explications et informations complémentaires requises ont été fournies à l'As-So en date du 07.12.2016.

Plusieurs adaptations réglementaires ont été effectuées durant l'exercice 2016, à la fois rendues nécessaires par les changements législatifs (nouveau droit du divorce) et l'évolution des attentes de rendement.

De surcroît, les principaux dossiers en cours ont été portés à l'ordre du jour d'une séance organisée dans les locaux de l'As-So en date du 05.12.2016 afin de partager cette actualité et compléter toute information requise par l'autorité compétente.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Outre les mesures de recapitalisation prises dès le 01.01.2014, aucune autre mesure n'a été introduite en 2016.

9.2. Mise en gage d'actifs

A l'exception de l'immeuble à Ecublens, aucun autre actif de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

9.4. Liquidations partielles

Néant.

9.5. Separate Accounts

Néant.

9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.7. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants lui soit restituée, y compris les commissions d'état et les indemnités liées aux activités de distribution.

Les rétrocessions sont du même ordre de grandeur qu'en 2015 en raison du remboursement de montants dus de longue date.

La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats. De ce fait, les rétrocessions tendent à diminuer.



9.8. Procédures juridiques en cours

A fin 2016, la Caisse compte deux procédures en cours au sein du secteur assurance.

Aucune ne concerne les assurés. Elles impliquent toutes deux la sortie d'un employeur et l'obligation de versement de l'indemnité de sortie, avec respectivement une action de droit administratif ouverte auprès du Tribunal cantonal et un recours auprès du Tribunal fédéral faisant suite au rejet en première instance de l'action menée.

9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La liquidation de l'ex-CPC a fait l'objet d'une décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) le 19.05.2017. Un délai de recours au Tribunal fédéral (TF) court jusqu'à début juillet. Le bouclage des réserves et provisions de l'ex-CPC a été effectué de façon identique aux derniers exercices sur la base du Règlement sur les engagements de prévoyance, soit une rémunération à un taux d'intérêt correspondant au taux de rendement net de la fortune de la Caisse (sauf pour la provision liée aux assurés qui est rémunérée au taux Libor à 1 an). Une fois la décision de l'As-So entrée en force, les dispositions du Règlement sur les fonds résiduels seront appliquées.

Lors de sa séance du 20.12.2016, le Conseil d'administration a décidé d'abaisser le taux de réversion de la rente de conjoint/concubin de 70 à 60% à partir du 01.07.2017. Cette modification conduit à une diminution unique des capitaux de prévoyance de l'ordre de 45 millions. Ce montant est calculé sur la base des données connues au 01.01.2017. Il sera mis à jour au 01.07.2017 compte tenu de l'évolution de l'effectif jusqu'à cette date. Bien que ce changement futur soit déjà connu au 31.12.2016, les capitaux de prévoyance figurant dans les comptes 2016 ne tiennent pas compte des effets de cette modification. En effet, l'entrée en vigueur des adaptations réglementaires étant fixée au 01.07.2017, l'expert en prévoyance professionnelle a confirmé que l'économie en matière d'engagements devra figurer dans les comptes 2017.

11. ATTESTATION DE L'EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 63.1 %, un taux de couverture de 54.8 % et un taux de couverture des actifs de 5.0 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- **L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur en raison de la baisse de l'espérance de performance. Toutefois, le Conseil d'administration a déjà pris des mesures afin que le plan de financement soit respecté sur la durée de celui-ci et une modification du plan de prévoyance est à l'étude.**
- Les provisions techniques constituées à fin 2015 sont conformes aux exigences réglementaires.
- **Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées inadéquates à la date de l'expertise. Une provision technique permettant de financer la baisse du taux d'intérêt technique à 2.25 % pour les bénéficiaires de rentes est toutefois constituée. Un tel taux technique, ainsi que les bases techniques LPP 2015 sont considérés dans les plans étudiés par le Conseil d'administration.**

STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP

SÉBASTIEN VIQUERAT
Mandataire commercial
Actuaire ASA

Lausanne, le 23 mai 2016

***Caisse de pensions de la
fonction publique du canton
de Neuchâtel***

La Chaux-de-Fonds

***Rapport
de l'organe de révision
au Conseil d'administration
sur les comptes annuels 2016***





Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 35 à 72 du présent rapport de gestion 2016 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place Pury 13, case postale, 2001 Neuchâtel 1
Téléphone: +41 58 792 67 00, Téléfax: +41 58 792 67 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 présentent un excédent de passif de CHF 2'611'145'545.45. Ce qui représente un taux de couverture global de 55.8% selon l'art. 72a LPP. Le plan de financement établi par le Conseil d'administration, approuvé par le Grand Conseil et validé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est respecté.

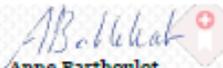
Le degré de couverture se monte à 64.2% selon l'article 44 al. 1 OPP2. La différence entre le degré et le taux de couverture reflète la réserve de fluctuation de valeur de CHF 494'324'474.19

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Anne Barthoulot
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 26 juin 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITÉ	3
INTRODUCTION	3
1. <i>En bref</i>	3
2. <i>Chiffres clés</i>	5
ACTIVITÉS	6
3. <i>Principes généraux et stratégie</i>	6
3.1. But et orientations	6
3.2. Stratégie globale	6
3.3. Administration	6
3.4. Recapitalisation	7
3.5. Degré et taux de couverture	7
3.6. Réserve de fluctuation de valeur	9
3.7. Activités annuelles	10
4. <i>Assurance</i>	12
4.1. Contexte de la prévoyance professionnelle	12
4.2. Activités annuelles	12
4.3. Evolution des effectifs et du rapport démographique)	14
4.4. Employeurs	17
4.5. Prestations	18
4.6. Cash-flows	19
5. <i>Placements</i>	20
5.1. Contexte économique et des marchés	20
5.2. Performance de la Caisse	21
5.3. Activités annuelles	22
5.4. Gouvernance et stratégie de placements	23
5.5. Mise en œuvre de la stratégie de placements	23
6. <i>gérance.ne</i>	25
6.1. Objectifs et politique	25
6.2. Activités	25
Mutations de locataires et travaux	25
Marché du logement	25
Procédures et contestations	26
GOVERNANCE	27
7. <i>Structure organisationnelle</i>	27
7.1. Généralités	27
7.2. Contrôles	28
8. <i>Organes</i>	29
8.1. Conseil d'administration	29
8.2. Bureau du Conseil d'administration	30
8.3. Commission d'assurance	31
8.4. Commission de placements	31
8.5. Direction	32
OBJECTIFS ET CONCLUSION	33
9. <i>Objectifs et projets en 2017 - 2018</i>	33
10. <i>Conclusion</i>	34



COMPTES ANNUELS	35
BILAN	35
COMPTE D'EXPLOITATION.....	36
ANNEXE	38
1. BASES ET ORGANISATION	38
1.1. <i>Forme juridique et but</i>	<i>38</i>
1.2. <i>Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP</i>	<i>38</i>
1.3. <i>Indication des lois et règlements.....</i>	<i>38</i>
1.4. <i>Organe suprême, gestion et droit à la signature.....</i>	<i>39</i>
1.5. <i>Expert agréé, organe de révision et principaux tiers</i>	<i>39</i>
1.6. <i>Employeurs</i>	<i>40</i>
2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES.....	42
3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT	44
3.1. <i>Explication des plans de prévoyance.....</i>	<i>44</i>
3.2. <i>Financement, méthodes de financement.....</i>	<i>44</i>
3.3. <i>Autres informations sur l'activité de prévoyance.....</i>	<i>45</i>
4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	46
4.1. <i>Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.....</i>	<i>46</i>
4.2. <i>Principes comptables et d'évaluation.....</i>	<i>46</i>
4.3. <i>Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes</i>	<i>46</i>
5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE	47
5.1. <i>Nature de la couverture des risques et réassurance</i>	<i>47</i>
5.2. <i>Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs</i>	<i>47</i>
5.3. <i>Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins).....</i>	<i>47</i>
5.4. <i>Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes</i>	<i>47</i>
5.5. <i>Bases techniques, provisions techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel.....</i>	<i>48</i>
5.6. <i>Réserves et provisions non techniques</i>	<i>49</i>
5.7. <i>Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP</i>	<i>50</i>
5.8. <i>Résultat de la dernière expertise actuarielle.....</i>	<i>50</i>
6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	51
6.1. <i>Organisation de l'activité de placements, règlements sur les placements</i>	<i>51</i>
6.2. <i>Respect des limites de placements selon OPP2</i>	<i>53</i>
6.3. <i>Extension des possibilités de placements</i>	<i>53</i>
6.4. <i>Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>53</i>
6.5. <i>Présentation des placements par catégories.....</i>	<i>54</i>
6.5.1. <i>Evolution des valeurs mobilières</i>	<i>54</i>
6.5.2. <i>Evolution des prêts et placements chez l'employeur</i>	<i>55</i>
6.5.3. <i>Evolution des immeubles.....</i>	<i>55</i>
6.5.4. <i>Evolution des opérations sur devises à terme</i>	<i>56</i>
6.5.5. <i>Allocation stratégique</i>	<i>56</i>
6.6. <i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts).....</i>	<i>57</i>
6.7. <i>Autres engagements.....</i>	<i>57</i>
6.8. <i>Prêts de titres (Securities lending).....</i>	<i>58</i>
6.9. <i>Performance des placements</i>	<i>58</i>
6.9.1. <i>Performance des valeurs mobilières</i>	<i>60</i>
6.9.2. <i>Performance des prêts</i>	<i>61</i>
6.9.3. <i>Rendement des immeubles.....</i>	<i>61</i>
6.9.4. <i>Performance des opérations sur devises à terme.....</i>	<i>62</i>



6.10. Explications des frais de gestion et recettes de la fortune.....	63
6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur	64
7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	66
7.1. Débiteurs	66
7.2. Compte de régularisation d'actifs.....	66
7.3. Dettes	67
7.4. Compte de régularisation de passifs.....	67
7.5. Produits de l'assurance	68
7.6. Charges de l'assurance	69
7.7. Frais administratifs	69
8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE.....	71
9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE	71
9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2).....	71
9.2. Mise en gage d'actifs	71
9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur	71
9.4. Liquidations partielles.....	71
9.5. Separate Accounts.....	71
9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements.....	71
9.7. Rétrocessions	71
9.8. Procédures juridiques en cours	72
9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune	72
10. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN.....	72
11. ATTESTATION DE L'EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE.....	73
12. RAPPORT DE RÉVISION	74
TABLE DES MATIÈRES	77

